

Bernard de Montaut-Manse

de Montaut

Paul Maurice Marie Bernard

- Jours -

L'an mil huit cent quatre vingt treize et le dix Septembre
à deux heures de l'après midi, devant nous, Benjamin Lomier,
Maire de la commune de Lunel-Viel et Officier de l'Etat-civil de
la dite commune, canton de Lunel, arrondissement de Montpellier,
département de l'Hérault, chevalier de l'ordre national du Mérite
Agricole, a comparu en la maison commune le sieur
Maurice Henri Gabriel de Montaut âgé de trente ans,
avocat à la Cour d'appel de Nîmes, y domicilié, né à
Figeac (Lot) lequel nous a présenté un enfant du
sexe masculin né le dit jour à midi et demi
au Château de Lunel-Viel de lui déclarant et de la
dame Marie ~~Sey~~ Charlotte Eveline Manse âgée de
vingt ans, son épouse, sans profession, domiciliée avec lui
au dit Château de Lunel-Viel - Il a donné à cet
enfant les prénoms de Paul Maurice Marie Bernard.
Les dites déclarations et présentations ont été faites en
présence des sieurs Jean Antoine Paul Manse, avocat
à la Cour d'appel de Nîmes, ancien bâtonnier de l'ordre des
avocats, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de cinquante cinq ans,
grand-père maternel de l'enfant et François Auguste Richard
ancien Président du Tribunal civil de Narbonne, âgé de soixante dix
ans, tous deux domiciliés à Lunel-Viel, lesquels, après lecture
du présent ont signé avec nous, approuvant ces mots rayés, en

Maurice de Montaut

Maurice
H. A.

F. A. Richard

Benjamin Lomier
Maire



Bernard de Montaut

Bernard de Montaut Manse vu par Wikipédia :

Bernard de Montaut-Manse, en provençal **Bernat de Montaut-Manse**, est un avocat français, poète et manadier, né le 10 septembre 1893 à Lunel-Viel (Hérault), mort le 7 janvier 1958¹ à Nîmes (Gard). Il fut une figure marquante du barreau de Nîmes.

Biographie

Fils de l'avocat Maurice de Montaut, Bernard de Montaut-Manse est primé à 16 ans par l'Académie des jeux floraux ².

Félibre de la langue provençale, il a laissé un recueil de poèmes en langue provençale « Li trelus auben, clarté d'aurore » publié en 1913 aux éditions Roumanille³ d'Avignon.

Bâtonnier de l'ordre des avocats de Nîmes de 1955 à 1957², président de l'Académie de Nîmes (1955), éleveur de taureaux camarguais, de taureaux de combat et de chevaux en Camargue, au mas de l'Amarée, aux Saintes-Maries-de-la-Mer (où il succéda au Marquis Folco de Baroncelli-Javon), ses plaidoiries dans « l'affaire Bobine » (empoisonneur de Vauvert), ou encore lors de la défense de l'incendiaire de l'opéra de Nîmes, accrurent sa renommée.

Ami de Frédéric Mistral et de Folco de Baroncelli-Javon, il est un ardent défenseur de la tauromachie, défiant l'autorité de l'état lors d'interdictions⁴

Son talent d'orateur fut mis en évidence lors de la journée de défense des traditions taurines, la « Levée des tridents », le 17 novembre 1921 à Nîmes. À l'issue d'une grande manifestation à pied et à cheval, il prononce, trident au poing, un discours qui déclenche une « tempête d'applaudissements⁵ ».

Durant les années 1930, il appartient à la Société d'histoire et d'archéologie de Nîmes et du Gard⁶.

Il réussit à faire débouter la SPDA de son action en justice contre les corridas à Nîmes lors d'une plaidoirie qui aboutit à un jugement en faveur de la corrida ⁷.

Le 10 et 11 juillet 1953 se tiennent le procès de Eva Closset, cantatrice qui incendia volontairement le Théâtre de Nîmes par vengeance à la suite du refus de l'admission de son fils, que Bernard de Montaut-Manse défendra⁸.

Passionné de tauromachie, il a été président de la Confrérie des gardians de 1937 à 1958⁹.

Publications

- *Li Trelus Auben, Clartés d'aurore*, Avignon, J. Roumanille, 1913 (BNF 30968452)
- Préf. De Michel Pons, *Mémoires d'un félibre ; Folklore d'un village latin*, Paris, E. Figuière, 1931
-
- **Adresse à Nîmes : 32 rue Pradier (*dans le lettre 1962 04 08 002 du dossier De Montuaut/succession/Hourtès Barin, il est indiqué Monsieur le Comte Bernard de Montau Manse) Lettre de Me Bernard Jouve notaire à Arles***

Il a été manadier

Manade fondée en 1932 avec : un lot Saurel jeune du mas des Bruns en Crau, et des bêtes issues de Lafont,(1) Raynaud, Rouvillain.

1932 : un lot de Saurel jeunes, origine Courtin (35 bêtes) étalons : Raynaud et Rébuffat étalons de Sol (ex Viret)

1942 : lot de Guillardet venant de Rouvillain (51 bêtes) et 16 vaches et doublen de Raynaud.

1946 : 32 vaches de Lafont (Granon) a vendu des biòu à Laurent, Arc en Ciel, Saurel

1957 : vendu la moitié de la manade à Barin

1958 : après sa mort, le reste va par héritage à Marcel Fontaine ; quelques bêtes chez Fernand Feraud

Pâturages : l'Amarée, le Cailar,

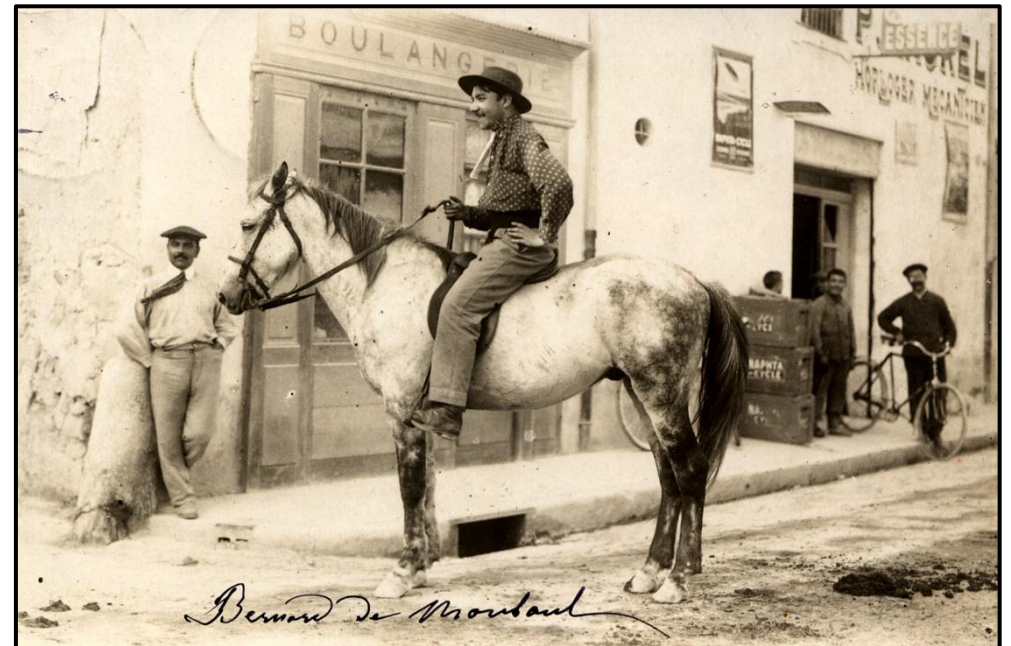
Taureaux marquants : Arrogant, issu de race Raynaud, mort de la fièvre aphteuse en 1952 Eyraguen et Sabre, de race Rouvillain

1968 : Les taureaux provenant de De Montaut courant chez Laurent et Feraud sont du croisement Lafont

Autres taureaux : Le Maure, origine Rébuffat ; Crespito, origine Rébuffat Sabre, origine Guillardet

Dans le N° 352 de La revue Toros de décembre 1947, nous pouvons lire que pour la fête du Cailar qui s'est déroulé du 2 au 10 août pour le concours du jeudi :

Côté taureaux : De Montaut présentait Crespito et Arrogant. Crespito fait une course intéressante tenant crânement tête à l'assaut des razeteurs qui eux aussi font un travail fameux. À signaler quelques jolis razets de Giniès.



Rend visite à Louis Abric, devant sa boulangerie.

Dans le livre « Gloires Camarguaises » le félibre D'Elly (dont un dossier paraîtra plus tard) il y a un dossier sur le cheval Camargue. D'Elly nous fait, alors, la présentation de Bernard De Montaut Manse.

Manade Bernard de Montaut-Manse (Nîmes)

Effectifs. — 50 chevaux en moyenne, 250 taureaux.

Marque à feu. — M surmontée d'une couronne à cinq fleurons.

Couleurs. — Rouge, bleu et or.

Point d'attache. — Mas de l'Amarée, Saintes-Maries-de-la-Mer (Camargue).

Résidences du manadier. — Nîmes (Gard), Lunel-Viel (Hérault).

Pâturages. — L'Amarée, Carrelet, Mornès (Vaccarès), Les Freignants.

La plus ancienne trace de cet élevage remonte à 1579. On voit, en effet, dans les documents de cette époque, qu'il existait un grand troupeau de chevaux camargues au mas de Cabassole, c'est-à-dire chez les ancêtres directs de Mme de Cabissolle, grand'mère maternelle de M. de Montaut-Manse, le manadier actuel, avocat distingué à la Cour d'Appel.

Figure attachante que celle de M. de Montaut-Manse ; né à Lunel-Viel, dans l'Hérault, où est situé le château familial dont la tour crénelée domine le village, il se passionna dès sa plus tendre jeunesse pour la Camargue toute proche et pour les taureaux, qu'en languedocien racé il savait préférer à tout.

Comme tant d'autres, il partagea sa vie entre les études et les longues chevauchées avec les gardians. Il nous avoue lui-même, dans un de ses poèmes, que son cheval « Lou Malarte » le fit camarguais. De bonne heure, il se fit remarquer par un recueil de vers provençaux d'une originalité puissante, intitulé « Trelus aubens » (splendeurs d'Aube). Le Félibrige salua le nouveau poète plein de promesses, et l'admit avec joie dans son sein. Mais Bernard, comme le nomment ses familiers, devenu avocat de talent dont les succès au prétoire ne se comptent plus, devait préférer la libre existence gardiane aux discussions académiques des écoles félibréennes et, malgré son talent reconnu d'écrivain et d'orateur, il ne fit rien pour accéder aux grades

de la hiérarchie mistralienne. Il demeura dans le rang comme félibre mainteneur.

Homme d'action, un peu « reboussié », c'est-à-dire indépendant en diable, et bien peu conformiste, il devait devenir le tribun de la Cause méridionale. Et quel tribun !... Haranguant les foules, maître de ses périodes oratoires, créateur d'images éblouissantes, improvisateur génial, il tient des heures durant ses auditoires sous le charme de sa parole, dont le feu sait tirer les plus indifférents de leur torpeur. Enthousiaste, il crée autour de lui l'enthousiasme, et ses discours s'achèvent dans le crépitement de bravos étonnamment prolongés. Ce don merveilleux, qu'il possède également en français comme en provençal, est servi par un organe d'une souplesse remarquable dont il module à son gré les inflexions, qu'il souligne par des gestes appropriés. Malheur à celui qui ose l'affronter à la tribune ! En quelques instants, il l'anéantit.

On l'a vu, au cours d'héroïques manifestations de rue, à l'occasion d'un procès retentissant intenté aux organisateurs de courses de taureaux, quitter la robe d'avocat, sous laquelle il portait la tenue gardiane, enjamber son cheval, empoigner le trident et, devant la multitude de manifestants accourus à Nîmes des quatre coins du Midi, jeter en plein vent, à la face du peuple, le Credo des revendications traditionnelles du Pays d'Oc.

Ce jour-là, tous les fidèles, en l'espèce les cavaliers de Camargue et de Crau et des milliers d'aficionados, lui faisaient une garde d'honneur ! Il est dommage qu'une telle nature, ardente et fouguese, soit, par instants, décevante, même pour les amis, et parfois fantasque, rebelle à toute discipline collective. Patriote passionné, « de Montaut », comme on le nomme, eût pu, pour le Midi, accomplir de grandes choses, s'il avait mieux compris l'âme de Baroncelli.

Il est l'enfant turbulent dans la famille spirituelle des mainteneurs ; mais, incontestablement, il a de solides qualités et de la race, et l'on ne saurait, sous peine d'être incomplet, évoquer l'ambiance camarguaise sans le présenter comme un porte-drapeau. Il est aujourd'hui Président de l'antique Confrérie des Gardians d'Arles.

S'occupant de la conservation de la manade ancestrale, il alla, sans plus tarder, l'installer au mas de Tamaris, où vint la surprendre la guerre de 1914. La Patrie avait besoin de chevaux et l'inexorable réquisition vint disperser le troupeau, dont seules trois vieilles juments de race pure furent épargnées, étant de taille trop exiguë. Cela suffisait pour sauver l'élevage. Le manadier les fit couvrir par un étalon pur sang, issu d'une très vieille souche, acheté au Marquis de Saint-Étienne. Il s'appelait Rubicon.

La guerre terminée, de Montaut acheta un lot de juments à la manade Pélissier, de Lunel, dont la race provenait de l'ancienne lignée de Mourgues. Il acquit également un lot chez Saurel jeune, ce dernier possédant des chevaux camargues particulièrement purs et d'une indiscutable ancienneté, puisque, pendant plus de cent cinquante ans, les Saurel furent des éleveurs « d'égo », d'épiqueurs de blé, et vivant uniquement de leur manade. Ainsi fut perpétué l'antique élevage du mas de Cabassole, rechargé de sang camargue par ces achats successifs.

À partir de là, M. de Montaut prit tous ses étalons dans son propre troupeau.

La manade est composée d'une cinquantaine de bêtes environ. Elle a renfermé jusqu'à 77 chevaux, mais les nécessités d'épaisseur des taureaux ont obligé l'éleveur à réduire ce nombre, faute d'herbages suffisants. Actuellement, elle comprend 41 chevaux, dont 18 juments poulinières, qui font une moyenne annuelle de 15 poulains.

Voici les caractéristiques de ses produits :

Taille moyenne 1 m. 40, donc assez petits. Chanfrein biconvexe et parfois droit, yeux petits et enfoncés. Oreilles courtes et sans encoche. Tête assez grosse, avec attache grossière, mâchoire forte et souvent longue, encolure ramassée et courte, crinière irrégulière et touffue. Membres assez puissants, pieds larges, jointures courtes, poitrine large, croupe carrée et avalée. La sélection est surveillée, faite de très près, et tout ce qui ne correspond pas à ce type est rigoureusement éliminé. Les quelques légères modifications apportées comme correctif à la vieille race l'ont été par le choix scrupuleux des étalons et par l'élimination des juments ne correspondant pas exactement au type ci-dessus. Cela arrive par suite d'un atavisme parfois très

lointain, mais inévitable, par retour des caractères primitifs selon les lois de l'hérédité, tel défaut ou telle qualité pouvant reparaître après plusieurs générations.

Les correctifs cités plus haut portent sur la taille, qui a été légèrement relevée, et sur la force des membres.

Il n'y a pas, sur la manade, un seul cheval arabe, même hongre, et ils n'y sont pas tolérés ; par conséquent, aucun croisement.

Les chevaux de monture font l'objet de soins tout particuliers, mais naturellement, depuis la guerre, ils n'ont ni avoine, ni mélasse, et sont voués, selon leur loi antique, à brouter les salicornes plus souvent qu'ils ne voudraient. Les autres animaux pâturent dans le désert, comme tous leurs ancêtres ont pâturé, enganes, tirasse, roseaux.

Parmi les bons chevaux, dressés et montés, citons : Balthazar, l'Ours, Raubadou, Pernot, Salinié, Vaccarès, Palunié, etc...

Tous les ans, M. de Montaut procède à « l'escumaige », c'est-à-dire qu'il fait tondre les crinières de ses juments et les lasses de crin sont fabriquées par son gardien Féraud, aidé de son oncle Saurel, dit « le Long ».

La clientèle de cet élevage se recrute, en général, parmi les autres manadiers. Le célèbre éleveur Raynaud lui a acheté des juments, des étalons et même son cheval de monture, « L'Avocat ». Ceci est une référence.

Mlle Fondonne Guillerme et le gardien Chabaud ont également acquis leurs montures chez de Montaut, et ces deux noms constituent une autre référence.

M. Nou de la Houplière lui acheta autrefois 14 bêtes, lorsque la manade était plus nombreuse. C'est très rarement que M. de Montaut vend des chevaux dressés.

Il existe 250 taureaux et, pour mémoire, nous citerons au passage la course royale, qui comprend : Provence, Siècle, Maure, Arlaten, Sabre et Crespito.

Chevaux et taureaux « battent » les pâturages de l'Amarée, où ils remplacent ceux du Marquis, Carrelet, la Presqu'île de Mornès et les Freignants ; tous ces herbages, environnés d'eau salée et saumâtre, ont aujourd'hui de l'eau douce, grâce à des canaux et roubines que le manadier a

fait creuser, et qui sont alimentés par le Rhône, la pompe de Méjanès et le Vieux Rhône.

La manade a aussi des prés au Cailar (Gard), mais elle n'y va pas en estivage régulièrement. Elle reste donc une manade des Saintes-Maries, son point d'attache étant l'Amarée.

Manade de taureaux (extraits)

Escoussure : oreille, droite en ½ lune, gauche, en éperon.

Marque à feu : un M surmonté d'une couronne à cinq fleurons.

Devise : Rouge, bleu et or (le sang, l'azur et le soleil.)

Les manadiers actuels (*écrit en 1947*) sont tous des éleveurs, leur but étant la recherche et la création d'animaux aptes à la course, pouvant faire flotter les couleurs de la devise, ou « marque » dans les arènes, et en soutenir la réputation... Le manadier, le plus souvent, réside dans un village, un mas, une ville environnant la Camargue, et confie la garde de son troupeau à un « bayle gardian » ce dernier habitant forcément dans les marais, avec la manade dont il assume la direction.

Nous avons ainsi des manadiers dont l'occupation principale est bien différente de celle de gardian, ce qui ne les empêche point de triompher et d'apporter tous leurs soins à leur troupeau... Par contre, il existe d'autres manadiers qui tirent uniquement leurs ressources de l'élevage ou pour qui la manade est le revenu principal...

Pour tous, qu'ils soient à demeure au milieu du troupeau, ou qu'ils résident ailleurs, l'élevage n'a pas de secrets. Leur foi est grande et leur passion admirable, car il faut vraiment aimer les taureaux pour se consacrer à ce travail ingrat, pénible, décevant, où il faut sacrifier, souvent en pure perte, beaucoup d'argent et de temps et payer de sa personne. La réussite d'une manade est non seulement une question de compétence, mais surtout une affaire de chance. Bons herbages, hivers doux, terrains propices, mystère du sang, font autant et souvent plus pour le succès de la sélection la plus judicieuse. C'est pourquoi il a du mérite, celui qui n'hésite pas à place des

capitaux dans une entreprise aussi hasardeuse et soumise à tant de fluctuations.

Certains réussissent assez vite, mais combien d'autres abandonnent ! Il est très rare que l'on devienne bien riche dans ce métier, à moins d'être favorisé par la Providence, et que des cocardiers en renom soient l'orgueil de la manade. Dans ce cas, pendant quelques années, on peut réaliser de beaux bénéfices, accroître le capital, et voir les rubans de la devise ondoyer au vent de la gloire. On acquiert alors une belle notoriété qu'envieraient bien des hommes, mêmes fortunés. Un manadier qui triomphe est un personnage important et célèbre, dont les journaux publient les palmarès, dont les faits et gestes sont discutés, en somme une sorte de vedette.

Cela, c'est la suprême récompense.

Mais, pour en arriver là, que d'efforts, que de sacrifices, de découragements surmontés, que de tracasseries et de douleurs cachées ! La foule qui encense ses idoles, les cloue le lendemain au pilori !

Vivre de la multitude et pour la multitude est souvent difficile et, comme l'a dit Alphonse Daudet : « Joie de rue, douleur de maison !... »

Grands et petits, célèbres ou modestes, saluons nos manadiers, sans exception, pour la passion qui les pousse, pour le noble entêtement qu'ils apportent à la maintenance et à la sauvegarde des jeux, usages et coutumes de la patrie.

Manadier, gardian, quel beau métier auquel il est indispensable de donner toute son activité et le meilleur de son âme !

Une vie intense l'anime et « c'est un métier de gloire. » Le bon Charloun, (*Charloun Riéu*) le poète biblique, le Virgile des Alpilles, qui disait cela : « es un mestié de glòri, » ne s'y était pas trompé.

Le chantre inspiré des Noëls des Baux n'avait-il pas un jour, dans sa jeunesse quitté la maison paternelle pour se louer comme gardian ?

SUS LA MORT
D'UN VIÈI CAMARGUE

A Moussu lou Marqués de Vilonovo.

Te disien lou Malarte, e di Santo à Fielouso,
Ères rèi dis engano e dóu pàti salan ;
Au miè di negre brau lusissié toun péu blanc,
Coume uno estello au founs de la niue tempestouso
Dins ti grands iue, de vieiounge nebla,
Passavo mai d'un cop l'uiiau dis abrivado
E, coume esmòu lou vènt lis espigo de blad,
En endihant fasiés tresana li manado !

SUR LA MORT
D'UN CHEVAL CAMARGUAIS

A Monsieur le Marquis de Villeneuve.

On t'appelait « le Malarte », et des Saintes à Fielouse, — tu étais roi des salicornes et des pâturages salés ; — parmi les taureaux noirs brillait ton poil blanc, — comme une étoile au fond d'une nuit orangeuse ; — dans tes grands yeux voilés de vieillesse — passait souvent l'éclair des galopades, — et comme le vent fait frémir les épis de blé, — ton hennissement faisait tressaillir les troupeaux !

Di pin de Brasinver i ciprès d'Aubaroun
Counceissiés li mountiho e tambèn li roubino,
Sabiés li trantaiero e sabiés li lauroun,
Miéu que ges de cassaire o d'ome de bouvino ;
E quand, pèr lou triage, en grand rassemblamen
Venien li jardiniero au mitan di pradello,
Ié fusaves davans coumo uno farfantello,
Car toun gardian 'ro fièr de soun bèu paramen !

Pèr li camin plen de sournuro
Menaves lou dountaire e soun orre troupèn,
Pièi li lasiés trepa long di vigno maduro
Dins un enciéuclamen de pousso e de soulèu !

Subran apareissiés au cresten di coustiero,
Segui d'un brut d'esquerlo e de bramadis rau ;
Per ié faire teni dis olivié li tiero,
Tustavo lou bouié l'evèri de ti brau !

Des pins de Brazenvert aux cyprès d'Al-
baron — tu connaissais les dunes, les
canaux, — les tourbières, les gouffres
sans fond, — mieux qu'aucun chasseur et
qu'aucun pâtre ; — et quand pour voir
« trier » les courses, — les carrioles,
nombreuses, arrivaient dans les prés, —
tu les frôlais, rapide comme un fantôme,
— car ton « gardian » était fier de sa belle
monture !

Par les chemins pleins d'obscurité —
tu conduisais le bœuf dompteur et ses com-
pagnons sauvages, — puis, tu les faisais
galoper sur le bord des vignes mûres —
dans une gloire de poussière et de soleil !

Tu apparaissais, soudain, sur la crête
des collines, — suivi d'un bruit de cloches
et de rauques exclamations ; — pour leur
faire suivre les allées d'oliviers, — le bou-
vier frappait alors les cornes d'ivoire des
taureaux !

D'ou pràt di Damisello enjusqu'au vièi pont Rouge,
Sabiès quante camin prene pèr ben gasa,
E quand vesiés de liuen lou moundas abrasa,
Au mié dis ourlamen te butaves ferouge !

O moun bèu cavalot, moun poulit garagnoun,
Quand pense au tèms de ma belòri,
De ma vido de gardianoun
Tu sies esta la grandò glòri !

Tu, pèr lou proumié cop, m'aviés vist dins lou round
Arresta la vaqueto eme lou ficheiroun ;
E se, dins lou grouün di fòlis abrivado,
M'alucavon lis iue negrinèu
D'uno chatouno enamourado,
Pèr moun trefoulimen n'ères averti lèu !

La niue, long di draio tepouso,
O moun chivau, m'as liéura tou secrèt
De ma Patriò salabrouso
E de soun èime escrèt !

Depuis le pré des Demoiselles jusques
au vieux pont Rouge, — tu savais les che-
mins qui conduisaient au gué, — et lorsque
tu voyais au loin la foule embrasée, — au
milieu des clameurs, tu bondissais, farou-
che !

O mon beau cheval, mon gracieux éta-
lon, — lorsque je rêve au temps de ma jeu-
nesse, — je pense à toi comme à la gloire
la plus grande — de ma vie de petit
« gardian » !

Le premier, tu me vis dans les arènes
— arrêter la vache, de mon trident ; — et
si, dans la mêlée des charges folles, — me
fixaient les regards noirs — d'une jeune
fille amoureuse, — mon tressaillement t'en
avertissait, toi, le premier !

La nuit, le long des sentiers herbus,
— ô mon cheval, tu m'as livré le secret
— de ma Patrie à l'haleine salée — et
de son pur génie !

De la plano que d'Arle à la m̃ar s'espalargo,
En iéu as bouta l'amo e l'as facho greia !
Pos dourmi, camarguen : rigón de gènt que i'a,
M'as fa l'enfant de ta Camargo !

De la plaine qui s'étend d'Arles à la mer,
— tu as mis l'âme en moi et l'y a fait
fleurir ! — Tu peux dormir, camarguais :
en rien ceux qui voudront, — tu m'as fait
l'enfant de ta Camargue !

ÉDITION DU TORERO



Li biou soup la darriero
ciutadello nouy entamado
de nosti liberta miejouralo.

Marquis de Baroncelli-Javon

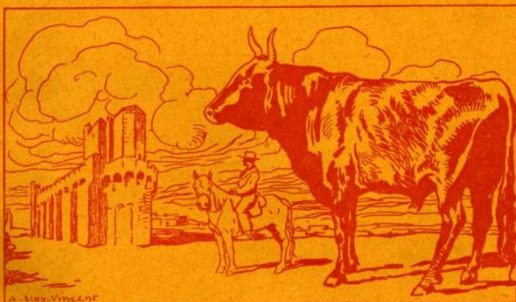
SAINT MARC JAFFARD

La levée des tridents

Manifestation Taurine Nimoise
du 17 Novembre 1921

Avec une Préface de JOSEPH D'ARBAVD

et 8 photographies hors-texte.



PRIX 2^e

Vendu au bénéfice de La Nacioun Gardiagno.



M. BERNARD DE MONTAUT-MANSE
prononçant son discours

Photo Jaffard

*Avié de tauro ferouno
E de chivau sarrasin
E poudié fiéro barouno
Se passa de si vesin.*

F. Mistal-La Countesso.

La Genèse du Mouvement

La vieille Aficion Méridionale vient de donner ces jours-ci une preuve décisive de sa prodigieuse vitalité.

Le Midi tout entier se dressant au premier appel, a envoyé à Nîmes ses délégués et représentants protester contre le procès intenté par la Société Protectrice des Animaux aux organisateurs et aux Toréadors ayant participé aux Corridas de Muerte données les 31 Juillet et 18 Septembre dans nos arènes ; et, c'est dans ce dessein que l'on a choisi le jour même où ils devaient comparaître devant le Juge de Paix, sous l'inculpation d'infraction à la loi Grammont.

Cette manifestation bien qu'effectuée un jour de semaine, avait attirée dans la capitale de l'Aficion Française plusieurs milliers de personnes venues de tous les points de la terre Occitane, revendiquer énergiquement le maintien de nos millénaires libertés ; il faudrait remonter aux soulèvements qui se produisirent lors de la grande crise vinicole de 1907 pour trouver un mouvement d'une telle ampleur.

Le mérite de l'idée première revient au Marquis de Baroncelli-Javon ; le Dimanche 16 Octobre, ayant appris au cours d'une conversation tenue dans les prés du Cailar, que la Société Protectrice des Animaux avait assignée les Matadors Belmonte, Torquito, Belmontito, El Gallo, Saleri, Freg ; Messieurs Puech, Blancou et Metge, co-directeurs des Arènes de Nîmes, ainsi que Monsieur Audry, Président de la course à comparaître le 17 Novembre en Justice de Paix ; il réunit sur le champ les nombreux cavaliers venus pour participer au triage et à l'Atrivado « La Nacioun Gardiano, leur dit-il, s'est donnée pour tâche de défendre « et maintenir le culte du taureau sous toutes ses formes, de la course

« libre du village à la fastueuse Corrida des grandes cités. Son devoir « est de se rendre ce jour-là à Nîmes, trident en mains, tenir tête aux « menées de la S. P. D. A., entourer et honorer ceux qu'elle attaque. »

Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme par tous les assistants ; et c'est ainsi que fut décidée en principe la manifestation.

Le Lundi 31 Octobre, un petit comité composé de MM. de Baroncelli-Javon, Grand, Audry, de Montaut-Manse et de quelques amis très sûrs et très dévoués, parmi lesquels Jacques Mathieu, Président du Club Taurin Caileren le Bouaou, arrêta minutieusement le détail de la journée, et repartit à chacun sa besogne. Les résultats, forts brillants de leur travail, nous prouvent qu'ils surent employer d'une manière très efficace le peu de temps dont ils disposaient.

Discours de M. de Montaut-Manse

Pople dóu Mièjour

As ausi lou rampèu que t'an souna de tóuti li caire de Prouvènço e de Lengadò ! A la voues de ti fraire, li Gardian, siés vengu te ramba à l'entour dóu drapèu de la patrio. Bèu pople te salude !

Au jour de vuei, souto lou cèu de Nîmes, capitalo de Bouvino, la Naciou Gardiano qu'as visto tant souvènt dins li fèsto de l'estiéu, vèn coumpli un prefa sacra. Si ferre soum, vuei, l'enseigne de la causo mie-journalo, li gounfaloun dóu Terraire, lou simbèu di revendicacioun de nosto Raço. Sèmblo que se coumplis la proufècio de noste car e grand d'Arbaud :

*A la fèsto de nòsti crèire
Tavèn mena, Ferre di biòu.
Que manèjavon nòsti rèire
D'en Prouvènço au país raidu !*

...E d'abord que siés aqui, pople, anan, se vos, se remembra tóutis ensèble, la tiero e lou tresor de ti glòri incoumparabla :

Te salude, Ciéutat nîmesenco, tu, qu'à l'ourigino, fuguères maire d'empereire. O Ciéuta, toum sang superbe a gouverna lou mounde pèr la forço, pèr la sagesse, pèr la bounta. Roumo inesperado, as après à la ferro entiero ço qu'un enfant de Nîmes, poudié faire pèr lou bèn de l'Umanitat, e lou crèis de la Civilisacioun.

E piéi, o pople, lis annado an courregu. E tu, qu'aviés fa de rèi e d'empereire, as crea, as coungreia de foun sen, la Liberta ! La Liberta, noun pas folo, ourgueiouse e creserello, mai la liberta di gènt que se gouvernon pèr noublesso, pèr espargno, pèr dignita : o grand pople, as enventa en plen age-mejan, aquelo formo tant drudo e magnifèco de gouvernemen : « la republico counsulàri ». Terro dóu Mièjour, maire de réi, siés la maire tambèn di proumiéri republico !

Discours de M. de Montaut-Manse

Peuple du Midi

Tu as entendu l'appel et tu es venu de tous les coins de la Provence et du Languedoc. A la voix de tes frères, les gardians tu t'es rangé autour du drapeau de la Patrie. Beau peuple je te salue !

Aujourd'hui, sous le ciel de Nîmes, capitale de la taumachie, la Nation Gardiane que tu as vu si souvent dans les fêtes de l'été, vient remplir une tâche sacrée. Ses tridentis sont, aujourd'hui, le signe de la cause Méridionale, les étendards de la terre, le symbole des revendications de notre Race ! Il semble que s'accomplisse la prophétie de notre cher et grand d'Arbaud :

« A la fête de nos croyances,
« Nous t'avons apporté, trident de taureaux,
« Toi que maniaient nos ancêtres
« Depuis la Provence jusqu'au pays Cévenol !

...Mais puisque te voilà, peuple, nous allons nous remémorer ensemble, si tu le veux, la suite et le trésor de tes gloires incomparables ;

Salut à toi, cité de Nîmes, qui fus aux premiers temps, mère d'un Empereur ! O cité, ton sang superbe a gouverné le monde avec force, avec sagesse, avec bonté ! Rome inattendue, tu as appris à la terre entière, ce qu'un enfant de Nîmes pouvait faire pour le bien de l'humanité, pour l'accroissement de la civilisation. Ensuite, O peuple, les années ont couru... Et toi qui avait fait des Rois et des Empereurs, tu as créé, tu as fait naître de ton sein : la Liberté, la liberté ... non point celle qui est folle, sottie et vaniteuse mais la liberté des hommes qui se gouvernent avec noblesse, avec économie, avec dignité : O grand peuple, tu as su trouver, en plein Moyen-Age, cette forme féconde et magnifique de gouvernement : la République Consulaire -

Terre du Midi, génératrice de potentats, tu es encore la mère des premières Républiques !

Pièi, o Pople, ço qu'as fa dins lou doumaine pouliti, l'as fa dins lou doumaine de l'art, emé lou meme bonur, emé lou meme estrambord coungreiaire !

Siés lou pople de la Rèino Jano, aquelo femo de bèuta divino que demoro pèr li jouvènt, pèr li pouèto, pèr tóuti aquéli que pantaion, qu'amon, que creson : lou cèu-sin de la gràci, la perfecioun de l'ele-ganço, dou chale, e de la douçour ! Rèino adourablo e deleitablo !

« Coulouno de noste plus-aut

« Magalouno di vièi Prouvençau !

tu que li generacioun an visto e toujours veiran, dins l'agouloupamen de ta raubo de sedo e de ta mar Mieterrano, Rèino prouvençalo, davans toun pople, te salude !...

Adoune, souvèn-te, o moun Miejour, de tis emperaire, de ti repu-blico, de ta rèino... mai tambèn souvèn-te de ti troubadour !...

Quouro lou mounde s'agroumoulissié dins la batèsto, dins l'ignou-rènci, dins l'inchaièngo, es éli, ti gai troubadour qu'en desfueia sus li cor adoulenti e sus li front soujarèu, la margarido jouino e fresco de la Pouèsio.

Pople, pènsò à ti pouèto : an pourta lou repoum de ta lengo, de ta poulidesso, enjusqu'i counfin dóu mounde civilisa ! Si cansoun armou-niouso sabien amansi la terro, e la fasien flouri ! Pople dóu Miejour souvèn-te de Bertrand de Born, de Bernat de Ventadour, de Rimbaud de Vaqueiras ! Pople, an fa de ta terro pèr toujours, is iue dis ome, la patriò de la Pouèsio e de la Bèuta !

...E, aro que te siés souvengu de ti glòri, o moun pople, souvèn-te de ti dóu : souvèn-te de Muret !... Muret, sourne bàrri, ...es aquí que dins un clar matin, soumbèrè la Liberta miejournalo !...

Muret, toubèu mounte li maire dóu Miejour entié pousquèron veni se lamenta !

Muret... açò's la bataio darniero dóu Nord contro noste Miejour !...

Açò's la fin de la Crousado mounte li franchimand nous aclapèron !

Fau que lou saches, o pople !... La « Crousado » de Simoun de Mountfort venié pas tant pèr sauva lou Miejour d'uno eresio... que pèr ié rauba sa flour, sa fruchò, sa drudiero e sa liberta !...

Et tes succès dans le domaine de la politique, tu les a égalés par ceux que tu as remportés, aussi nombreux, aussi brillants, dans le domaine de l'art ! Tu es le peuple de la Reine Jeanne, cette femme d'une beauté divine qui demeure pour les jeunes gens, pour les poètes, pour tous ceux qui ont un rêve, un amour et une foi le comble de la grâce, la perfection de l'élégance, de la séduction et de la douceur ! Reine adorable, « Monument de notre apogée, étoile des vieux Provençaux ! Toi que les générations ont aperçue et verront toujours enveloppée dans l'éblouissement de ta robe de soie et de ta mer Méditerranée, Reine provençale, devant ton peuple je te salue !..

Souviens-toi donc, O mon Midi, de tes Empereurs, de tes Républiques de ta Reine... puis, souviens-toi de tes Troubadours !

Pendant que le monde se rapetissait et se repliait sur lui-même, au tumulte des batailles, dans la routine et dans l'ignorance, ce sont eux tes gais Troubadours qui ont effeuillé sur les cœurs dolents et sur les fronts soucieux la jeune et fraîche Marguerite de la poésie !

Peuple, pense à tes poètes : Ils ont porté le renom de ta langue et de ta politesse jusqu'aux limites du monde civilisé ! Leurs chansons harmonieuses adoucissaient la terre et la faisaient fleurir ! Peuple du Midi, souviens-toi de Bertrand de Born, de Bernard de Ventadour, de Raimbaud de Vaqueiras !... C'est grâce à eux, peuple que ton pays restera éternellement, aux yeux des hommes, la patrie de la poésie et de la beauté !

... Et maintenant, après t'être souvenu de tes gloires, O mon peuple, souviens-toi de tes deuils, souviens-toi de Muret ! Muret, morne forteresse ! C'est là que par un clair matin sombra la liberté méridionale ! Muret... tombeau où toutes les mères du Midi purent venir se lamenter !... Muret... bataille suprême du Nord contre notre Midi ! Date décisive de la Croisade où les hommes du Nord nous écrasèrent !... Il faut que tu le saches bien, O peuple... « La Croisade » de Simon de Montfort venait moins pour protéger le Midi contre une hérésie... que pour lui arracher sa civilisation, ses richesses et sa liberté ! Muret !

Muret !... tempèsto afrouso, cop de bano d'ou brau en furour,...

Muret, clapas qu'escrachè nosto suprèmo fierta !...

Darrié si comte valent, Catalan, Prouvençau, Aragounés, Aquitan, Lengadocien, Pirenen... toubèron à-de-rèng...

Souvèn-te, pople d'ou Miejour, qu'au vèspre de Muret, s'esvaliguè lou darniè soulèu de la granda e libro patrio miejournalo !...

Pamens, lou Miejour sauvè dos causo de la disparicioun :

Gardè SA LENGU e, dintre si tradicioun pouplari : si CORSO DE BIOU. E lou Miejour, emé lou tèms, es devengu francés... Entre qu'a faugu a voula, pèr apara la Franco... e dins la darniero guerro, quant n'i'a agu de ti bèus enfant, pople, que sis iue, plèn de doulour, se soun barra, pendènt la batèsto, à la lumiero e i douçour de la vido !...

Quant n'i'a agu, o pople miejournal, de ti grands ome qu'an sauva la Franco !...

E are, acò sarié lou gramaci !... A tu, pople afeciouna e devoua, que despièi sèt cènts an as garda ta lenga e ti coustumo, te li voudrien gara !... Te li voudrien derraba d'ou cor e di man !...

Pople qu'après avedre douna tis emperaire, ti rèino, ti troubaire... as douna toun sang, voudrien t'esclapa 'ncaro un cop e te desmesoula !... Ah ! que siegon maudi aquéli que te descounèisson !...

Mau-grat éli e mau-grat sis edit... gardaras toun parla e gardaras ti biou !... Quand, dins li gràndis Arenas un tau d'Espagno se fai vèire re-tors e troumpiéu... Quand se vòu pas batre emé valenci, emé noblesso, li matadou ié planton « li banderho de fiò »... Tu tambèn, o moun pople, sus lis espalo di nèsci e di petachin qu'auson pas t'agarri en fàci, que te cercon d'à-rèire, à la sousto d'un tribunau, ié plantaras li banderho de fiò de toun mesprés... pièi contro éli, escupiras toun desden !

tempête affreuse... coup de corne du taureau en fureur !... Muret, roche mortelle qui broya nos plus belles fiertés ! A la suite de leurs Comtes valeureux, les Catalans, les Provençaux, les Aragonais, les Aquitains, les Lanquedociens, et ceux des Pyrénées succombèrent en rangs serrés ! Souviens-toi, peuple du Midi, qu'au soir de Muret, disparut le dernier soleil de la grande et libre patrie méridonale !...

Cependant le Midi sauva deux choses de la ruine et de l'oubli. Il garda sa Langue et, parmi ses traditions populaires : ses courses de taureau !...

Et le Midi, avec le temps est devenu Français... Dès qu'il a fallu, il a volé au secours de la France... Dans la dernière guerre, combien de tes beaux enfants, peuple, ont fermé, en pleine bataille, leurs regards navrés à la lumière et aux douceurs de la vie !...

Combien de tes grands hommes, o peuple méridional, ont sauvé la France !...

Et maintenant, pour te remercier de tes ardeurs et de tes sacrifices, on voudrait t'enlever cette langue et ces coutumes que tu gardes, o peuple, depuis sept cents ans !.. On voudrait les arracher de ton cœur et de tes mains !...

Après que tu as donné tes Empereurs, tes Reines, tes poètes — et ton sang, — on voudrait te rouer encore de coups et te sucer la moëlle des os !...

Ah ! qu'ils soient maudits ceux-là qui te méconnaissent !

Malgré eux, en dépit de leurs lois, tu garderas ton langage et tu garderas tes courses de taureaux !

...Dans nos grandes Arènes, lorsqu'un taureau d'Espagne fait preuve de trahison, quand il refuse d'accepter une lutte de vaillance et de loyauté, les matadors lui infligent « les banderilles à feu » Tu feras de même, O peuple, avec les lâches et les sots qui n'osent pas t'attaquer en face, qui veulent te prendre sournoisement par derrière, en s'abritant d'un tribunal... Tu planteras sur leurs épaules les banderilles à feu de ton mépris — et tu cracheras à leur visage ton dédain !

Au jour de vuei esbandisses ta forço, e dins li carriero de Nimes se pòu vèire ço que siés capable de faire pèr t'apara ! Pople dóu Miejour, counsciènt de ta noublesso e ta majesta, Pople-Rèi, fiéu de Roumo, fai assaupre ta voulounta. Pople qu'as vist autre-tèms, lou mounde se plega davans ta lèi, regarda ta capitalo d'Arle, se preissa dins ti Palais e dins ti cour d'amour, s'ageinouia sounto ti tourre d'Avignoun. Pople que veses, vuei, lou grouun de la foulo dins ti plan de vilage e dins tis Arenò de Nimes, aubouro-te «... Pople, sauvo ta lengo e tambèn sauvo ti biòu !

BERNAT DE MONTAUT-MANSE.



Aujourd'hui, tu manifestes ta puissance — et, te voyant, dans les rues de Nimes, on peut voir ce que tu es capable de faire pour te défendre !

Peuple du Midi, conscient de ta noblesse et de ta majesté, Peuple-Roi, fils de Rome, fait savoir ta volonté !

Peuple, toi qui as vu jadis le monde se plier à ta loi, contemple ta Capitale d'Arles, se presser dans tes Palais et dans tes Cours d'Amour, s'agenouiller sous les tours d'Avignon, peuple, toi qui vois encore aux jours de courses, la foule innombrable envahir tes Arènes et les places de tes villages, peuple, lève toi ! Sauve ta langue ! Sauve tes courses de taureaux !

*Au front de la Tourmagno
Lou sant signau es fa
F. MISTRAL.*

La Manifestation de l'après-midi

Vers 1 h. 30 le cortège se reforme, mais il est cette fois précédé par Messieurs Joly, député du Gard, Paut, maire de Nimes, Beauquier, adjoint, et par les représentants du Conseil Général et du Conseil Municipal.

Immédiatement après eux, vient le bureau de la fédération des sociétés taurines, composé de Messieurs Passemard, président, et Guillermin, rédacteur en chef du journal Fédéral l'« Aficion ». Suivi par le groupe des anciens présidents fédéraux, Bonnefoi d'Alès, Cluzel, de Montpellier, Milhe d'Arles, Audry, de Nimes, Treyvoux, ancien secrétaire général ; les Gardians et les sociétés se groupent dans le même ordre que le matin.

Le cortège exécute à nouveau le tour de la ville, et se rend à la Préfecture, où Messieurs de Baroncelli-Javon, Grand, Audry, Passemard et de Montaut-Manse sont reçus par le secrétaire général, à qui ils remettent sous forem d'adresse destinée au gouvernement le texte de l'affiche dont nous avons donné plus haut la reproduction.

Monsieur de Montaut-Manse remonte sur son camargue et remercie la ville de Nimes de l'accueil chaleureux et sympathique qu'elle a réservé à la Nacioun Gardiano, et félicite les manifestants pour l'ordre parfait qu'ils n'ont cessé d'observer au cours de cette journée d'Aficion militante.

2^{me} Discours de M. B. de Montaut-Manse

Moussu lou Prèsidènt de la Counfederacioun generalo di Soucieta Taurino Passemard ; Moussu l'ancian Prèsidènt Audry ; Moussu lou Capitani de la Nacioun Gardiano Grand ; Moussu lou Marqués de Baroncelli-Javon, e iéu, venèn de remetre au Prefèt dóu Gard lou tèste de nòsti revendicacioun toucant la causo de la bouvino. Li curso de biòu, darriero liberta de noste pople, fau que siegon, noun soulamen autoursado, mai encaro respetado pèr lou gouvèr de la Franco. Tout-aro, anan se presenta davans la justico dóu país.

L'anan emé la voulounta de nous faire rèndre ço que nous es degu. L'anan emé la counsciènci de noste dre, ques uno counsciènci pensadisso, franco e lumenouso.

Dins aquelo bataio pacifico, davans lou juge que vai nous desparti, se serviren dis armò de la lèi, la lèi nous aparò !

Pièi, nous serviren subre-tout d'aquélis armo poudèrouso que nous douno lou souveni de nòsti davancié e l'amour sacra de noste bèu teraire. Coume autro fes, lou gigant de la fablo, tiran de la Terro-maire lou plus clar de nòsti forço !

Quand defendrèn nòsti biòu, vous auren dins la memòri e dins lou cor, Areno magnifico de nòsti vièi paire rouman, vous auren davans lis iue e dins nosto amo, pichot plan de vilage que chasque estièu bastissèn emé de carreto, en farandoulejant. — Pensaren, à tu, bèu Lengadò, patrio de la vigno emai du droulas brun, douço Prouvènço, nis de poulidi chato, jardin de ciprès e d'oulivié, paradis de lumiero e de parfum ! — En parlant (pèr sauva li curso), parlaren de tu, santo Camargo, encountrado mounte en trevant la mar e la bouvino, avèn tant de cop, entre-vist lou mistèri dóu passat e lis espèr de l'aveni que prenien formo de farfantello ! — Miejournal, vaqui l'ouro dóu Miejour ! — Nosto Terro nous erido !

Boumbiguen per sauva soun Dre, car elo es nosto Maire benesido, adourado. Auboureni nòsti ferre e nòsti cor au plus-aut !

Pèr Prouvènço e pèr Lengadò ! — Mis ami gardian, mi fraire miejournal, avans ! — Que siegon maudi li renegaire de nosto Patrio miejournalo. — Vivo nosto Lengo ! Vivo posto bouvino ! Avans, pèr nòsti liberta !

2^{me} Discours de M. B. de Montaut-Manse

Mosieur Passemard, Président de la Confédération générale des Sociétés Taurines ; Monsieur Gaston Audry, ancien président ; Monsieur Grand, Capitaine de la Nation Gardiane, et moi, nous venons de remettre au Préfet du Gard le texte des revendications méridionales au sujet des courses de taureaux.

Dernière liberté de notre peuple, il faut que ces courses soient non seulement autorisées, mais encore respectées par le gouvernement français. Tout à l'heure nous nous présenterons devant la Justice de ce Pays. Nous irons à elle, avec la conscience réfléchie, droite, et lumineuse de notre Droit.

Dans cette bataille pacifique, nous nous servirons, devant le juge qui va nous départir, des armes de la Loi : La Loi nous protège.

Mais nous userons surtout de ces armes puissantes que nous fournit la mémoire de nos aïeux et l'amour sacré de notre beau terroir. Comme autrefois le géant de la fable, nous tirons de notre Terre-Mère le plus clair de nos forces ! Quand nous défendrons nos courses de taureaux, vous serez présentes à notre souvenir et à notre cœur, Arènes magnifiques de nos pères les Romains, vous serez dans notre âme et devant nos yeux, cirques de nos villages, que nous construisons chaque été, d'un cercle de charrettes, en farandolant ; nous penserons à toi, beau Languedoc, patrie de la vigne et des garçons bruns, à toi, douce Provence, nid de jolies filles, jardin de cyprès et d'oliviers, paradis de lumière et de parfums. En plaidant pour nos courses, nous plaiderons pour toi, Camargue sainte, contrée où si souvent, dans la poursuite des taureaux, le long de la mer, nous avons vu le mystère du passé et les espoirs de l'avenir prendre les formes du mirage !

Méridionaux, voici l'heure du Midi ! Notre terre nous appelle ! Dressons nous et courons au secours de son Droit, car elle est notre Mère adorée et bénie. Exaltons nos tridents et nos cœurs ! Pour la Provence et pour le Languedoc, en avant, mes amis gardians, mes frères du Midi ! Maudits soient ceux qui renient notre Patrie Méridionale ! Vive notre Langue ! Vivent nos courses de taureaux ! Pour nos libertés en avant !

A l'issue de ce discours, le cortège gagne la mairie située au centre de la ville. Monsieur de Montaut-Manse descendant alors de cheval, abandonne son trident, revêt sur sa tenue gardiane une robe d'avocat, et, ayant ainsi réalisé le « cedant arma togae » entre dans la justice de paix, plaider contre M^e de Fallois venu de Paris représenter la S. P. D. A.

M^e de Fallois se plaçant sur le terrain purement juridique, invoque la jurisprudence de la Cour de Cassation, en vertu de laquelle le taureau de combat doit être considéré comme un animal domestique ; et rentre de ce fait dans la catégorie de ceux que protège la loi Grammont. Il conclut en réclamant un franc de dommages-intérêts au nom de la S. P. D. A. qui se porte partie civile.

M^e Reinaud, du barreau de Nîmes, se maintenant sur le même terrain, démontre que l'article 92 de la loi des finances du 25 Juin 1920 frappant d'une taxe de 25 % les Corridas Espagnoles, reconnaît et consacre par ce fait même leur légitimité, et annule définitivement la théorie juridique établie par la Cour de Cassation, dont M^e de Fallois vient de faire état, il conclut au rejet de la demande et à la condamnation de la S. P. D. A. aux frais.

M^e de Montaut-Manse prenant à son tour la parole, envisage la question de très haut ; il rappelle les vers magnifiques par lesquels Mistral a célébré le courage civique de nos aïeux :

*Que, quand sentien lou dre dédins
Sabien leissa lou rèi deforó,*

et affirme que le droit qu'ont les populations Provençales et Languedociennes de maintenir dans son intégralité le glorieux héritage des Latins, leurs lointains ancêtres, est de ceux qui ne sauraient être mis en échec par aucune loi.

Le juge de paix, après les plaidoiries, mit l'affaire en délibéré et renvoya à quinzaine le prononcé de son jugement.

Les manifestants se sont retirés, satisfaits d'avoir par la pacifique démonstration de leur force et de leur cohésion, servi efficacement la cause taurine, qui est celle du Midi tout entier ; ils n'ont cessé, bien que fort nombreux, de faire preuve de la plus exemplaire sagesse, et

ont exposés leurs revendications avec beaucoup d'énergie et de résolution, mais sans se départir un seul instant du calme et de la fierté inhérente à une race qui, ayant sacrifié ses privilèges sur l'autel de l'unité nationale, entend néanmoins conserver jalousement ses libertés taurines, en qui elle voit à juste titre les derniers vestiges de son antique indépendance.

La Nacioun Gardiano a obtenu un très grand et très légitime succès ; les Nîmois n'ont cessé de suivre et d'applaudir ces brillants cavaliers qui se sont montré en toutes circonstances, les plus vaillants défenseurs des saintes traditions du pays d'Oc.

des saintes traditions du pays d'Oc.
des saintes traditions du pays d'Oc.



*Vengue aqueu jour que, touti sage
En sendicat sarèn uni,
Touti d'acord per manteni
Nosto Prouvénço e sis usage.*

F. MISTRAL.

Le Jugement

Le Jeudi 1er Décembre Monsieur Fumet, Juge de Paix a rendu le jugement dont la teneur suit :

Attendu que les contrevenants sont inculpés d'infraction à la loi du 2 Juillet 1850 dans les procès verbaux N° 120, 121, 122, 123, 124 du 9 Octobre 1921 et les Directeurs des Arènes appelés comme civilement responsables !

Que la Société Protectrice des Animaux se porte partie civile, que la recevabilité de son action n'est pas contestée par les prévenus qu'il y a lieu de là recevoir !

Attendu que la jurisprudence de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation (16 Février 1895 et 4 Novembre 1895) déclare que les courses de toros avec mise à mort tombent sous les pénalités de la loi de Juillet 1850, dite loi Grammont.

Qu'en l'état de cette jurisprudence, les Tribunaux ne pouvaient jusqu'en 1920 que se conformer à la doctrine de la Cour de Cassation.

Qu'à la vérité les courses de mise à mort ont largement profité de la tolérance administrative ; que l'autorité supérieure a donné les autorisations nécessaires pour l'entrée en France des toros espagnols.

Que les autorités locales ont toujours réglementé et présidé les courses.

Que la police, la gendarmerie et l'armée à pied et à cheval, ont prêté leur concours à l'organisation intérieure et extérieure des Arènes.

Attendu d'autre part, qu'il y a lieu d'examiner si la jurisprudence ne doit pas fléchir devant le texte de la loi récente.

Qu'en effet, la loi des finances du 25 Juin, article 92, impose un droit de 25 % sur les recettes brutes des dancings, bals, skatings, matches de luttas, *courses de toros*, tirs aux pigeons, combats de coqs, etc., etc.

Que dans le projet primitif l'expression : Courses de toros s'entendait de toutes les courses !

Qu'au cours de la discussion on maintint cette expression dans le -^{er} paragraphe du 4^e de l'article 92, en ajoutant un nouveau paragraphe « Toutefois le taux de la taxe établie sur les courses de toros est réduit à 6 % pour les courses dites landaises, provençales et similaires. »

Que lors de la rédaction définitive il fut entendu que les courses dites à l'espagnole payeraient 25 % et les autres 6 %.

Attendu que les courses dites à l'espagnole comportent toutes leurs conséquences (mises à mort, picadors et banderilleros).

Attendu qu'imposer un spectacle c'est d'une certaine façon le légaliser.

Qu'un spectacle atteint par les taxes d'Etat ne peut être illicite.

Qu'il devient licite, au contraire, par ce que taxé par une loi nouvelle.

Que si ce spectacle est illicite, il appartient aux autorités de l'empêcher.

Attendu que nous ne nous trouvons pas en présence d'une simple contravention qui sera commise peut être non, sans qu'on puisse la prévoir ou l'empêcher.

Qu'en l'espèce, le public tout entier et les autorités savaient par les journaux et les affiches que le spectacle était préparé en vue de courses espagnoles, c'est-à-dire de la mise à mort.

Qu'on ne peut pas dire que l'illégalité consiste non pas dans la course elle-même, mais dans la mise à mort.

Qu'il serait immoral de laisser pénétrer le public dans l'amphithéâtre, de le faire assister à la violation de la loi, de le faire payer

pour s'en prendre ensuite au spectacle lui-même, et punir les organisateurs ou les acteurs, attendu qu'il n'est pas d'exemple d'une imposition fiscale s'appliquant à une opération illicite.

Que si telle taxe, par exemple, frappe un établissement peu digne de faveur ou réprouvé par la pure morale, encore faut-il qu'il soit toléré.

Attendu que le texte seul de la loi des finances de 1920 est à envisager, que ce texte impose une taxe aux courses de toros (dites à l'espagnole et autres).

Que dès lors ces spectacles sont licites ou au moins tolérés.

Par ces motifs :

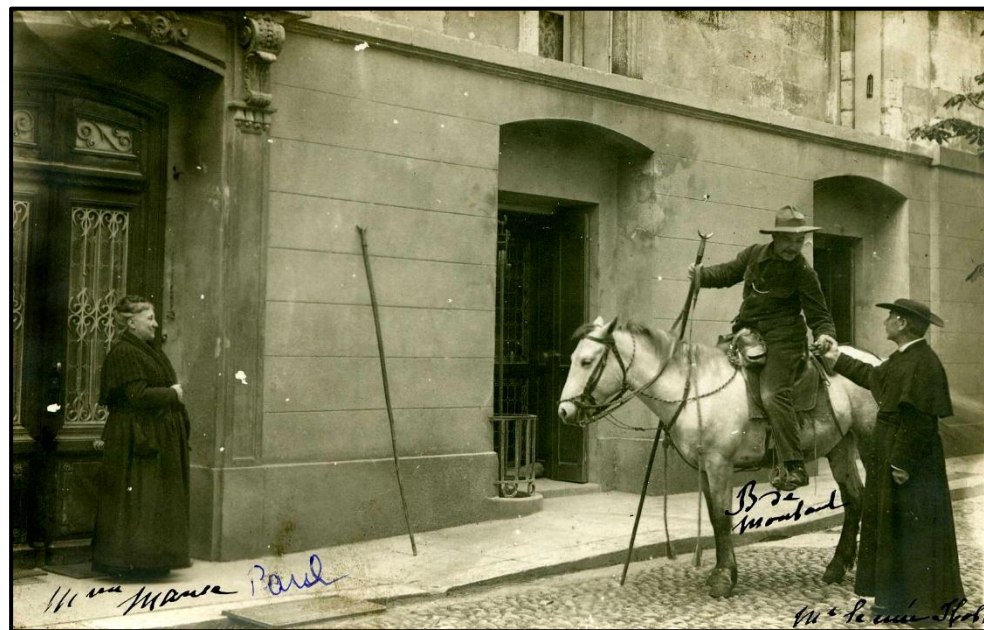
Statuant contradictoirement et en dernier ressort.

Donnons acte à la Société Protectrice des Animaux de ce qu'elle se porte partie civile et réclame un franc de dommages-intérêts par contravention.

Disons qu'il y a lieu de recevoir,

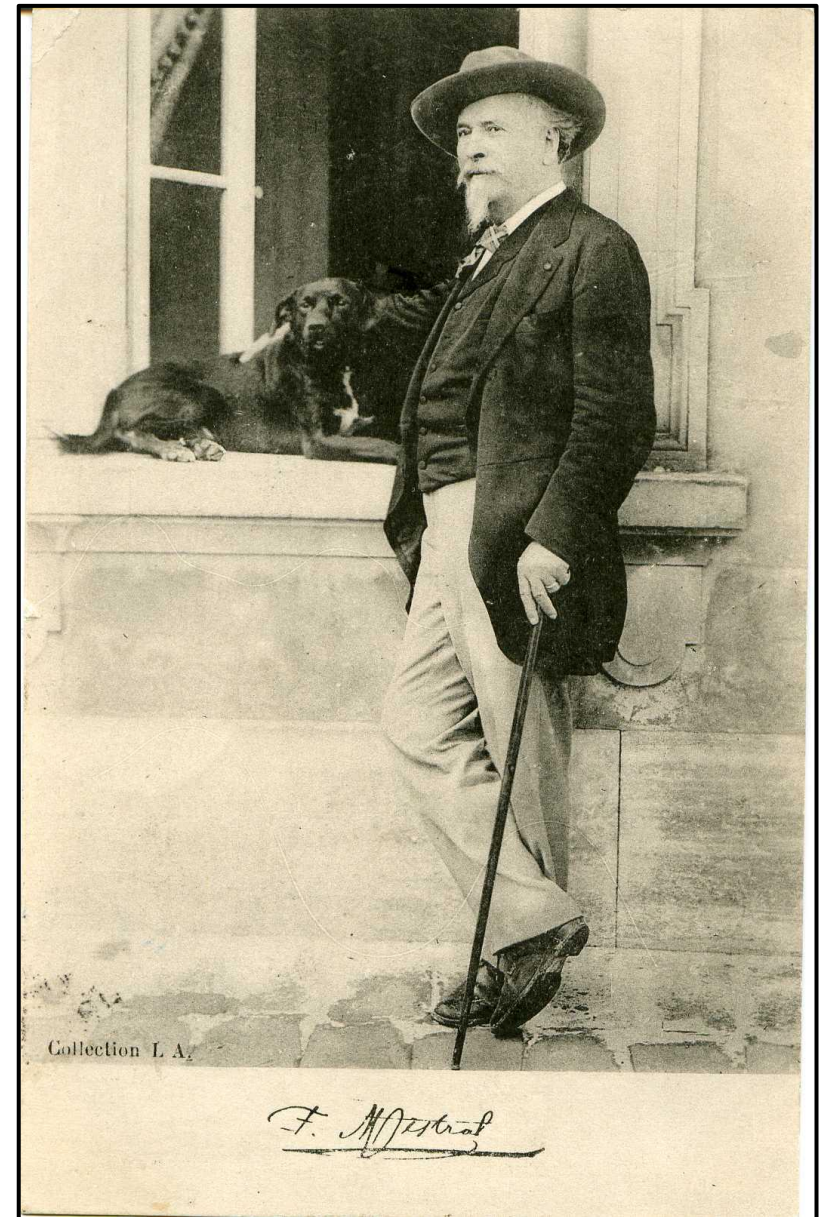
Relaxons les contrevenants sans dépens, ainsi que les sieurs Puech, Blancou et Metge, appelés comme civilement responsables.

Déboutons la S. P. D. A. de sa demande de dommages-intérêts et la condamnons aux dépens.



La mort de Frédéric Mistral

Ma vie était tranquille lorsque le
27 Mars, à souper, une plaisanterie
de voisin et une ligne des débats
m'apportèrent une nouvelle noire
affreuse : Mon Maître bien aimé n'est
plus. Frédéric Mistral vient de mourir !
Au premier abord je n'y ai pas cru,
puis j'ai compris que la chose était
vraie. Je me suis levé de table, j'ai
fait ma malle. André Chaumony et Léonard
m'ont accompagné à la gare de Lyon en
taxi-auto et le lendemain, brisé
par une ~~grande~~ douleur, après avoir
embrassé les Henri et Arignon, j'arrivais
dans Maillane endeuillée. —
Mistral était étendu dans son vestibule —
à le voir, j'ai senti que quelque chose
roulait en moi et s'y brisait. —
J'ai pleuré, pleuré, pleuré.....
Celui qui avait brillé dans nos
âmes la grande voie des aïeux, qui nous
avait révélé notre Provence, qui nous



Veillée funèbre de Frédéric Mistral
par Bernard de Montaut-Manse

Ma vie était tranquille lorsque le 25 mars, à souper, une plaisanterie de voisin et une ligne des Débats m'apprennent une nouvelle noire, affreuse : Mon Maître bien aimé n'est plus – Frédéric Mistral vient de mourir ! Au premier abord je n'y ai pas cru, puis j'ai compris que la chose était vraie, je me suis levé de table, j'ai fait ma malle ; André Chausouy et Léonard m'ont accompagné à la gare de Lyon en taxi-auto et le lendemain, brisé, abimé de douleur, après avoir embrassé les Henri en Avignon, j'arrivais dans Maillane endeuillée...

Mistral était étendu dans son vestibule -À le voir j'ai senti que quelque chose croulait en moi et s'y brisait- j'ai pleuré, pleuré, pleuré...

Celui qui avait éveillé dans nos âmes la grande voix des aïeux, qui nous avait révélé notre Provence, qui nous avait pour jamais mis à l'abri des tristesses définitives en nous révélant les consolations de la Terre-Mère, le Maître de nos enthousiasmes, n'était plus -nous ne l'entendrions plus et dans quelques heures nous ne le verrions plus !

La cloche qu'il avait baptisée avant de mourir, sanglotait sur le pays- C'était navrant !

Autour de son cors veillaient : Mme Tresqueras, sa nièce : la fille de Théophile, des femmes de Maillane, Arteleto et moi.

Nous n'avions ni prières, ni pensées. J'ai revu là « Ricou » et son futur beau-frère Albert Bertrand. Nous avons fait quelques pas ensemble dans le jardin de notre Mistral... La politique n'abandonne jamais ses droits et cet animal de Bertrand a trouvé le moyen de mettre la conversation sur l'action française. Je lui ai dit que je partageais quelques façons de voir de ce groupement -mais que je n'en étais pas- Enfin il m'a laissé la paix et est allé promener ailleurs son sourire idiot et ses lunettes- C'est lui qui m'a appris que mon père se présentait à Nîmes. Je suis retourné auprès de Mistral qui était calme, éternellement beau et dont j'ai doucement baisé la main, cette main qui, par la vertu du sol natal, prenait les jeunes et les bénissait ; je l'ai gardé mon bon Maître jusqu'à onze heures de la nuit. Je voulais veiller

jusqu'au matin mais la fatigue m'a vaincu et je suis allé me coucher chez le brave maréchal de la place.

Et puis nous n'avions plus devant nous qu'un cercueil désolant. En effet la mise en bière a eu lieu ce jeudi 26 mars, au soir tombant. Jusqu'à la dernière minute on a attendu Folco de Baroncelli, pensant qu'il serait inconsolable de n'avoir pas contemplé une dernière fois les traits de son Maître. –Charloun Rieu lui non plus n'arrivait pas- Mais un remous s'est produit dans l'assistance : la porte venait de s'ouvrir et Charloun, le bon Charloun, portant dans ses yeux et dans sa démarche une tristesse affreuse, tenait déjà son Mistral embrassé. Une heure après, peut-être, nous mettions Mistral au cercueil après que nous ayons dit le de profundis et que Madame Mistral et Marie aient placé sur sa poitrine, l'une son portrait de jeune femme, l'autre son image de bonne provençale entourée des chiens favoris du félibre. Pour descendre Mistral sur sa couche suprême, nous étions six à tenir le suaire. Je tenais l'extrémité du drap vers les pieds Le cercueil est un cercueil ordinaire, de bois clair, intérieurement doublé de zinc. Mistral y est couché les pieds déchaussés selon l'usage méridional.

Mistral est resté deux jours, du mercredi après-midi au vendredi matin, couché sur une chaise longue recouverte d'un drap et d'un oreiller. Derrière la tête du Maître, est dressée sur deux gros volumes que supportait une table de nuit, Mireille, la Mireille en bronze de Mercier, se frappait le front, invoquant les Saintes. De chaque côté de Mireille deux gros cierges brûlaient. À sa droite bénissant le pauvre mort, un petit crucifix de chambre, modeste et noir. Sous la chaise longue : des plantes sèches de Provence, des brassées de romarin. Contre la porte à gauche en entrant, le bénitier : un verre avec une branche de laurier et un gros bouquet.

Baroncelli est arrivé le soir -la journée avait été radieuse, la nuit était belle. On n'attendait plus le gardian, il a apporté la couronne de la Nacioun Gardiano, la sienne avec cette inscription : « À moun Mèstre, à moun Rèi, soun baile de l'Aiòli, »enfin une étoile où se lisait le nom de Riqueto.

Le 27, à mon réveil la pensée affreuse m'a repris –Décidément, c'est fini... Je sanglote dans la pénombre de ma chambre pendant que « Daiano » à toute volée chante le deuil du Pays d'Oc. Mais il faut taire les douleurs

individuelles : la cérémonie officielle va commencer... pas aussi « officielle », Dieu merci, que d'aucuns l'auraient voulu. Je ne pense pas qu'on l'ait dû aux prières exaltées dites la veille par Mme Joanon d'Aix, mais bien à l'intelligente volonté de Mme Mistral qui a voulu être la servante du Maître et respecter ses décisions. Les personnalités arrivent : Jules Charles Roux, le Colonel Fenelon représentant le Président, le Capoulié, Marcelin Albert, la société arlésienne, avignonnaise (je vois signer le marquis d'Andigné), mais ce qui est le plus touchant c'est la venue des humbles, des « pèd terrous » des « païsan » qui viennent là come à un pèlerinage suprême de leur Foi méridionale.

Le cercueil est porté à bras par les hommes de Maillane -À l'Église c'est Monseigneur Bonnefoi, l'Archevêque d'Aix qui officie et donne l'absoute- Les tambourins ne jouent qu'un seul air : la cansoun di Àvi- Cela suffit pour émouvoir. Hélas ! quel aïeul venons-nous saluer ! Et devant le corps de Mistral quelle amertume dans ces paroles : *An viscu, an tengu, nosto lengo vivo – an viscu, an tengu, tant coume an pouscu !!...* Après la messe, sur la place de l'Église des discours sont prononcés devant le cercueil : le Capoulié Valère Bernard, le ministre Jaquier qui lit du Viviani, Jules Charles Roux, Charloun, le Maire de Maillane, le Maire d'Arles, Houchard Clapier (qui lit des vers de sa femme !...) prennent tour à tour la parole.

Je dis quelques mots au nom des jeunes, je les supplie de faire devant le corps de notre Maître, l'accord de tous les cœurs et de toutes les intelligences pour la gloire de la Provence et d'écouter l'ultime conseil de Mistral : conseil de bienveillance et de sérénité qu'à cet instant précis nous clame l'Angélus,

*Longo-mai Daiano,
Campanejo à Maiano
Pèr rejoui lou cor
E nous teni l'accord !...*

Puis, je leur dis que le dernier miracle que nous avons à attendre de notre félibre est de se ressusciter lui-même en chacun de nous- après avoir ressuscité tant de choses : une langue, une histoire et des usages que l'on croyait être mort !... Alors seulement comme le christ cloué en croix,

commenceront la véritable religion, le véritable triomphe de notre Patrie méridionale.

Nous conduisons Mistral à sa dernière demeure : le soleil est à son pontificat, le cyprès se dressent immobiles et pieux dans un ciel aux teintes inénarrables -Là-bas sur les Alpilles bleues, le Lion d'Arles s'endort sous le soleil de Midi- L'âme de Mistral doit entrer au Paradis pour que Dieu jette une telle clarté sur une tristesse semblable- Au cimetière le vieux Lieutaud salue encore le Maître « *E lou grand mot que l'ome óublido -Ve-l'eici : la mort es la vido.* »

Il faut bien qu'il en soit ainsi pour que la terre et le ciel de Provence continuent de nous sourire -l'âme est immortelle et Mistral plane sur nous.

J'ai vu Madame Mistral -Elle est résolue à remplacer le Maître, dans la mesure du possible notamment en ce qui concerne le Museon Arlaten qui est en lutte (Dauphin m'a mis quelques temps après au courant) aux convoitises et aux manigances de la préfecture.

Après ces douloureux événements j'ai passé quelques jours en Avignon -Le dimanche 29 Mars je suis allé chez Folco, aux Fines-Broches.- Pauvre Folco il est dans le pétrin- cela se voit et il voudrait, je crois, que je l'en tire,- ... Nerto, lui et moi avons fait une grande promenade dans le pays de Châteauneuf, où j'ai vu la maison d'Anselme Mathieu d'où parti notre Renaissance félibréenne.- La messe entendu, en compagnie de la mère de Nerto, de son père et de Riquette, nous sommes revenus au château dans l'antique patache de famille et, l'après-midi, tout en respectant le domaine qui se compose de 25 hectares de vigne de grès et de 25 hectares d'armas brulés et dénudés nous avons...

DECLARACIÓUN DOU COUNITAT D'ACIOUN DI REVENDICACIOUNS NACIOUNALO DOU MIEJOUR

« Vivèn au printèms sacra d'îdèio classico emai poulitico que refaran lou mounde. »

Au moumen que lou Felibrige salude emé gau l'indèpendènci dóu pais Irlandés, avèn decida d'esclargi sus aquelo toumbo la toco vertadièro dóu patriotisme prouvençau.

Desempièti la pauso que subis la guerri di tèms présènt, dous courrènt d'aparènci countràri sèmblon s'abriva sus lou mounde.

Lou proumié vou escafa touti li raro a touti li counfin, vòu, sus li rouino dis estat, basti la republico universalò.

Lou segound vòu multiplica li nacioun e li gouvèr emai aumenta li rego de separacioun.

Aqui mounte se capito uno raso e mounte s'ausis un parla, vòu crea uno nacioun emé soun gouvèr, e sa deviso es : « **tant de cepoun, tant de nacioun** ».

Aquelo constatacioun estènt facho, nous-autri declaran que, pèr èstre uros, li pople déuran metre d'acord aquéli dos tendènci countràri.

Vaqui la toco de l'aveni, e tambèn vaqui la nostro.

Regardant lou prublèmo de la republico universalò, disèn :

Es necite e juste que la classo travaiarello vague aumenta sa part de bonur e crèisse, en meme tèms, sa part d'influènci. Lou païsan e l'Oubrié soun li fondamento de la nacioun. Mai la fraternita moundialo, qu'es de souveta dèu pas significa l'escafament di particularita de raço; dèu pas s'establi pèr uno tiranio, de mounte que vèngue, e subre-tout s'escoundènt souto l'anounimat. Voulèn demoustra au pople que lou reglaman di dificulta ecounoumico e di desacord souciau se dèu faire d'abord dins la coumuno,

dins lou Païs, dins lou territòri de la Lengo, e qu'en counsequènci fau que garde aquélis encadramen de sa vido poulitico e soucialo.

E cresèn d'èstre avisa en foundant la fraternita umanosus lou cousinage di raço que cercaran lbramen si mèstro emai sis àuistanço.

Or, aquéu libre jo s'adoubara que pèr la soulucioun dóu segound prublèmo de l'ouro presènto; se capito justamen que li raso se soun libera ; volon deveni de nacioun ; an coumbatu, volon mestreja e dispausa d'elimmemo; à tout lou mens volon reprene sa persounalita. E devèn, au noum de la justico, ié douna resoun.

Vaqui la diversita di tendènci e la dificulta pèr lis endeveni : d'uno part, dison que lis vieïs estat soun d'elemen de guerri esteriouro e porton lou levame di batèsto interiouro ; d'autro part, recounèissèn lou dre à cènt raço diverso de coungreia de nacioun nouvello e de nouvèns estat. Countradicioun aparènto !

A-n-aquéli raço que s'aubouron oufrissèn la poussibilita de s'ei greja e de viéure ; is Estat que lis ouprimavon o soulamen li countènon, adusèn lou biais de l'unioun au decins e de la pas au deforo.

Voulèn parla dóu federalisme.

Li vièi gouvèr se despuian de sa forço de centralisacioun; li frountièro renounciaran d'èstre de barri arma d'ahiranço. Mai ço que se pore pas pantaia se la frountiero desseparo uno Franço d'uno Alemagno Alsaço francese d'un païs Renan alemant.

Pèr nautre, sachen que lou frairenage di classo soucialo e la pas entre li pople se podon coungreia que d'aquéu biais, travaiairèn à refaire l'amo d'uno raço pertout mounte aquelo raço s'afourtis pèr uno lengo, e, embarant nostis esfors dins la questioun miejournalo, travaiairèn à refaire l'amo dóu Miéjour.

Dins ço que pretoco la familia latino alestiren ansin la federacioun que dèu reuni li pople de la mar Méterrano.

Mai quau dis federacioun dis individu federa.

Aguènt espasa li rezoun de nosto poulitico generalo, devèn n'en veni à ço que faren escassamen pèr la terro Miéjournalo, à la tiero di liberta que

reclamam pèr elo, au biais que prouclamaren soun independènci e à ço que faren toucant la Franço, grand e preclar país latin.

Reclaman coume liberta proumièro e foundationalo aquelo d'ensigna nosto Lengo e de la pourta dins lis establissamen d'estrucion, dins li tribunau, sus li plaço publico, au meme ounour, au mens, que la lengo Franceso. La Lengo es l'amo memo dou pople; es eu que l'a fargado dins lou courrènt di siècle, segound si crèire, soun saupre, sis us, soun èime.

Li generacioun à veni dèvon counèisse e gaubeja lou parla denosti rèire.

Sènso aco noste travai sarié van : adounc, vaqui nostro revendicacioun capitala : la pèiro e la clau de touti lis outro.

Pièi reclamam nosti liberta coumunalo. Aquèli liberta podon pas, es de bon coumprene, estre catalogado, d'abord que soun regido pèr aquéu principe : “Segound la ciéuta lou dre.”

Pamens, devèn dire d'un biais generau que nous oupausam à l'ingèrènci d'ou poudé centrau dins l'eisamen dis entrepresso e dins li decisioun toucant lis interès de la ciéuta.

Vaqui d'eisèmples : la vilo de Moun-Pelié poussedis uno universita : e dèu, en counsequènci, mestreja elo-memo soun universita e la beileja au poun de visto financié.

Au Lengadò, fôrça vilo e vilage an de cavo coumpagnouna. Fau qu'uno organisacioun cioutadino o lengadouciano ague la direicioun d'aquéli cavo, lourde de leva d'argènt pèr li basti e lou dre de li faire travaia sènso lou countour-role dou gouvèrnemen de Paris.

Pèr dire court, voulèn que lou país Miejourna ague lou dre poulti de regi sa situacioun ecoumounico.

De quint biais adoubaren l'aplicacioun d'aquéu principe sara la toco de l'estudi apreboundi di gèns especialisa e finalamen lou pople Miejourna fara soupre sa voulounta.

Aquelo voulounta la guidaren, ié faren lume ; voulèn qu'uno ligo poudèro embrasse touti li soucieta que s'interèsson à la vitalita miejournalo, coume que se manifèste.

Lou Felibrige, li Chambro de Commerce, la C.G.V., la Nacioun

Gardiano, li counsèu generau, lis associacioun coumunalo dèvon intra dins aquelo Ligo pèr alesti l'obro, d'uno part, au poudé centrau, qu'en fin de comte deu coumnsenti à la despartido de sis atribucioun trop noumbrouso, e, d'autro part, es acampado Miejournalo que, dins touti li domeni représ à la Centralisacioun, auran de nous douna de règlo emai de lei. Es ansin qu'outendren pèr eisèmples nosti tribunau justicié soubeiran dins talo mesuro qu'auren vougudo.

Libertà poultico, éconoumico, li reclamaren chascuno dins soun tèms, à soun ouro, à l'agrat d'ou pople e segound li prougrès de la counsciènci naciounalo dóu Miejour.

Aier avèn eisigi lou dré de ciéuta dins li curso de Biòu, deman sigren lou dre d'acampa un parlamen prouvençau

Li libertà se sonon de l'une à l'autro. Mistral a rampala pèr la lengo; Ferroul pèr la Vigno. Mai la proumièro evidènci, lou tournan à dire, vòu que s'organise d'acampado Miejournalo coumpasado d'ome independènt de l'influènci de Paris.

Quand auren acoustuma de teni d'eli nostis endraiado e de nous vira vers éli pèr ié demanda tau o tau avantage, aquélis Estat Generau saran devengu nosti vertadié parlamen : la libertà miejournalo sara establido e biselement de la federacioun latino auran reçaupu la vido.

Nous douman pèr toco de coungreia aquélis acampado.

Alor veiren lou jour de ço que nouman voulountié li “republico franceso”, Car voulèn rènn leva de l'Istòri e sabèn trop la part dóu Miejour dins la glori e lou renoum francès pèr destruire lou país aparaire e pourtaire dou flambèu latin.

Aco sarié ana au contro de l'ideio de la Federacioun Latino.

Disèm solamen : “Franço unificado, país mourènt; Franço diversificado, país reneissent”. Or :

Couvan la cresènço

D'uno reneissènço.

Voulèn plus que Marsiho, capo de departamen, cubeigue en esclavo à Paris capitalo; mai voulèn que Marsiho, grando ciéuta « freireje » emé Paris, grando ciéuta, e, ansin, tiraren força d'uno unioun pregoundo, car lou disian

tout-escas, lou terraire francés e la civilisacioun latino an tout à y gagna.

Ansin travaian pèr l'aveni, e nous boutan à l'obro dins l'ouro presènto : sabèn li foundamento istourico de noste dre, sabèn la noublesso de nosti davancié Miejournal, sabèn quento generouseta demora au sen d'un pople qu'a sachu despiei sèt cents an garda sa lengo sènso escola e maugrat l'injuri.

Tambèn coumprenen li resulto inmancablo de nostra pefa, vesèn lou bacin mieteran, despiei la Grèço, maire de la civilisacioun nostro, despiei l'Africo, vas de latinita, enjusquo is Espano, à la Torra d'O, à l'Itàli, de Gèno emai de Naple, abarie soulèia l'oulivié, aubre de pas, de richesso e d'armounio.

Travaian d'acord, lou sabèn, emé d'autri pople de Franço.

La Bretagno, en 1919, quouro se pansè, souto uno formo nouo, lou principe de la libertà di pople, qu'ero, se pou fèn dire, lou pres dou sang vueja sus li prat bataie, la Bretagno, pèr la voues de nou deputa, de quatre evesque, d'un cardinau e de milanto patri to, demandavo d'estre noun plus estacado à la Franço pèr uno lei uniforme, mai ligado à-n-elo emé touti lis avantage d'uno administracioun autonomo, reglado pèr de Bretoun.

E l'Alsasso coumte proun d'Alsacian qu'en oubrant pèr uno Alsaçon libro creson emé resoun de bèn servi la Franço.

Pèr nautre, plaçant nostis esfors souto l'Estello di Primadié e souto l'aflat de noste Mèstre bèn-ama, cresen emé lou grand Mistral que "lou Felibrige porto en eu la souluçion di grandi questioun poulitico e soucialo que boulegon d'umanita".

Pietadousamen, ardentamen, refaguen lou souvèt que lou Mèstre clar veseière adressave à nosti fraire Catalan :

“Ansin arribe l'ouro ounte chasco nacioun,
Countènto de sa part de franco d'oupressioun,
Espigara coume un bèl òrdi.

E veiren, ieu vous dise, à la mendro cieuta
Redescèndre, o bonur ! l'antico libertà
E l'amour soul jougne li raço !

E, quouro que nègreja uno arpo de tiran,
iaTouti li raço boumbiran
Pèr cassa la tartarasso !!

Lunèu – Vièi lou 15 de Mars de 1922

Bernat de Montaut-Manse, avocat à la Cour d'Apelacioun de Mount-Pelié
Jan Grand, Capitani de la Nacioun-Gardiano
Folco de Baroncelli-Javon, Felibre Majourau – Manadié
Frédéri Mistral, nebout, avocat au barreau d'Avignoun
G. Audry, President de la Federacioun di Soucieta Taurino.
Joseph d'Arbaud, Directeur du « Feu »
Jules Bœuf, Ancien Président de l'École félibréenne « Lou Flourège. »

La traduction ayant été faite par Bernard De Montaut-Manse, nous avons cru bon de ne pas la mettre en regard du Provençal.

DÉCLARATION DU COMITÉ D'ACTION DES REVENDICATIONS NATIONALES DU MIDI

« Nous vivons au printemps sacré d'idées classiques et politiques qui referont le monde. »

À l'heure où le Félibrige salue avec joie l'indépendance de l'Irlande, nous avons pensé qu'il importait de déclarer, sur cette tombe, les buts véritables du patriotisme méridional.

Depuis l'arrêt que subit la dernière guerre, deux courants d'opinion, contradictoires en apparence, semblent diviser le monde.

Le premier veut effacer toutes les frontières et bâtir, sur la ruine des États, la République universelle. Il espère arriver à ses fins par la lutte des classes.

Le second veut au contraire augmenter le nombre des nations et multiplier entre elles les lignes de démarcation.

Partout où se trouve une race, partout où l'on parle une langue, il veut ressusciter une nation, la doter d'un gouvernement autonome, et son principe est ainsi formulé : **« autant de groupements ethniques, autant de nationalités ».**

Après avoir fait ces constatations, nous pensons que le bonheur des peuples dépendra de leur habileté et de leur bonne volonté à mettre en harmonie ces deux tendances opposées de la politique mondiale. Cet effort doit être l'œuvre de l'avenir. Et nous voulons y collaborer.

Si nous considérons le problème de la République universelle, nous déclarons :

Il est juste et nécessaire que la classe ouvrière voie croître sa part de bonheur humain, en même temps que son influence politique. Le paysan et l'ouvrier sont la base même de la nation. Mais la fraternité universelle — dont nous souhaitons l'avènement — ne doit pas s'établir au mépris de la personnalité distincte de chaque race : elle ne doit pas être imposée par une tyrannie, quelle qu'elle soit, et surtout par une tyrannie anonyme. Nous

voulons montrer au peuple que le règlement des difficultés économiques et l'apaisement des luttes sociales doivent être obtenus d'abord dans la commune, dans le « pays », dans les limites du domaine de la langue — et qu'il convient donc de tenir à ces cadres de la vie politique et sociale.

Avant de songer à instaurer la fraternité humaine sur une alliance universelle de classe, nous croyons prudent, nous croyons utile, de la fonder sur l'affinité naturelle des races qui rechercheront librement leurs maîtres et leurs amis.

Mais ce fonctionnement idéal de la politique et de la diplomatie est lié à la solution du second problème des temps modernes : il se trouve précisément que les races affirment leur volonté d'indépendance — et leur nationalisme. Elles ont souffert pendant la guerre — elles ont payé le tribut du sang : elles veulent détenir le pouvoir de disposer d'elles-mêmes ; retrouver leur personnalité.

Au nom de la justice nous devons leur donner satisfaction.

C'est ici qu'apparaît la difficulté : d'une part nous signalons les vices des vieux États qui portent en eux le germe des guerres extérieures et des luttes intestines ; d'autre part, nous reconnaissons à cent groupes divers le droit de former des nations nouvelles et des États nouveaux !

Il n'y a là qu'une apparente contradiction !

Aux groupements ethniques et linguistiques ressuscités, nous apportons la nourriture vivifiante ; aux États qui les contiennent (parfois nombreux et disparates) et composent tant bien que mal avec eux, nous offrons une garantie d'union à l'intérieur, de paix au dehors. — Nous voulons parler du *fédéralisme*.

Grâce à ce système les vieux gouvernements se dépouilleront du corselet de la centralisation ; les frontières cesseront d'être des remparts gardés par la haine : mais ce qui est irréalisable entre une France et un Empire allemand tous deux centralisés, peut par contre aisément se concevoir entre une Alsace française et un pays rhénan allemand.

En ce qui nous concerne, persuadés que l'union des classes et la paix des peuples sont liées au triomphe de ces idées, nous travaillerons à refaire l'âme d'une race chaque fois que cette race s'affirmera et se manifestera par

une langue, et, limitant au début nos efforts à la question méridionale, nous travaillerons à recréer l'âme du Midi.

Membres de la famille latine, nous préparerons ainsi la fédération qui doit unir un jour les peuples de la Méditerranée.

Mais qui parle de « fédération » parle « d'individus fédérés ». Après avoir exposé les raisons de notre politique générale, nous devons donc indiquer notre programme de politique méridionale : les libertés que nous réclamons pour la Terre d'Oc, la nature de l'indépendance à laquelle elle a droit, et la conduite que nous avons résolu de tenir à l'égard de la France, cet illustre et magnanime pays latin.

La liberté que nous réclamons au premier chef, celle qui nous paraît fondamentale, est l'usage de notre langue. Nous voulons qu'elle obtienne dans les établissements d'instruction, dans les prétoires de la justice, sur les places publiques, la même place et les mêmes honneurs, au moins, que la langue française. La langue est l'âme même du peuple. C'est le peuple qui l'a forgée au long des siècles, selon ses croyances, sa civilisation, ses usages, son génie.

Les générations futures devront connaître et reprendre le parler de nos aïeux ; faute de quoi notre œuvre serait stérile.

Voilà donc notre revendication capitale, la clef de voûte de toutes les autres.

Nous réclamons ensuite nos libertés communales. Il est aisé de comprendre que ces libertés ne sauraient être, par avance, définitivement énumérées.

En effet, le principe qui les régit est celui-ci : « Selon la cité, le droit ».

Néanmoins nous déclarons d'une manière générale que nous sommes opposés à l'ingérence du pouvoir central dans l'étude des entreprises — la formation des décisions qui touchent les intérêts de la cité.

Prenons des exemples : la ville de Montpellier possède une université. Selon notre politique, elle doit avoir sur cette université une autorité décisive, et l'administrer au point de vue financier.

Dans le Languedoc un grand nombre de villes et villages possèdent des caves coopératives. Un contrôle de la cité ou de la région languedocienne doit donc s'exercer seul, et à l'exclusion du pouvoir central, sur ces caves, sur leur construction, sur leur gérance et sur leur exploitation.

En résumé, nous voulons que le pays méridional ait des pouvoirs politiques suffisamment étendus pour régler lui-même sa situation économique.

C'est là évidemment un principe — dont l'application toujours plus développée et plus parfaite sera l'objet de l'étude et des propositions des économistes et des hommes politiques spécialisés. En suprême ressort, le peuple méridional fera connaître sa volonté.

Cette volonté, nous la guiderons, nous l'éclairerons. — Nous voulons à cet effet qu'une ligue puissante embrasse toutes les sociétés qui s'intéressent à la vitalité méridionale.

Le Félibrige, les chambres de commerce, la C.G.V., les conseils généraux, la Nacioun Gardiano, les associations industrielles, artistiques, sportives doivent former cette ligue dont le travail sera double : d'une part elle donnera des indications précieuses au pouvoir central sur celles de ses attributions dont il doit consentir à se dépouiller — d'autre part elle préparera le programme des assemblées constitutives du Midi, qui devront nous donner des lois dans tous les domaines repris à la centralisation.

C'est ainsi que cette ligue mettra à l'étude, par exemple, l'organisation de tribunaux méridionaux compétents au civil et au criminel en dernier ressort jusqu'à telle limite que nous pourrions souhaiter. Libertés politiques, libertés économiques, nous les réclamerons chacune en son temps, à l'heure convenable, selon la volonté du peuple et les *progrès de la conscience nationale du Midi*.

Hier nous avons exigé la liberté municipale des courses de taureaux ; demain nous exigerons le droit d'élire un parlement provençal.

Les libertés s'appellent l'une l'autre.

Mistral a sauvé les droits de la langue.

Ferroul, ceux de la vigne.

Mais il faut de toute évidence et de toute nécessité, répétons-le, que nous puissions un jour élire des assemblées méridionales, capables de légiférer et composées d'hommes indépendants de l'influence politique de Paris.

Lorsque nous aurons accoutumé de tenir de ces assemblées nos directives, de leur demander la sauvegarde de nos libertés, nous aurons nos véritables parlements ; l'indépendance méridionale sera définitive, et les éléments de la fédération latine auront enfin pris naissance.

Nous verrons alors le jour de ce que nous appelons volontiers « *les Républiques françaises* », car nous ne voulons rien supprimer de l'histoire ; nous savons trop la part du Midi dans la gloire et le bon renom de la France pour qu'il entre dans nos plans de détruire le pays qui porte si haut et défend si bien le flambeau latin ! Ce serait là frapper à mort l'idée même d'une fédération latine. — Nous disons simplement : « France unifiée, pays mourant... France diversifiée, pays renaissant ! » Or :

« Nous couvons la croyance
D'une renaissance !... »

Si nous ne voulons plus que Marseille, chef-lieu de département, reçoive servilement les ordres de Paris, capitale, nous tenons à voir Marseille, libre cité, fraterniser avec Paris, cité libre.

Nous voulons être forts par le moyen d'une union féconde : le territoire français, la civilisation latine, la paix du monde, ont tout à y gagner.

Nous avons conscience de travailler pour l'avenir, et nous saurons nous mettre à l'œuvre immédiatement : nous connaissons les fondements historiques de nos droits, nous savons la noblesse de nos aïeux méridionaux, nous pouvons juger de la générosité d'un peuple qui depuis sept cents ans, privé du droit de parler sa langue, a fait en sorte qu'elle vive, sans le secours de l'enseignement et malgré l'injustice.

Et nous apercevons les fruits certains de notre entreprise : depuis la Grèce, mère de notre civilisation, depuis l'Afrique, vase de latinité, jusqu'aux Espagnes, jusqu'aux pays d'Oc, jusqu'à l'Italie de Gênes et de Naples, nous voyons le bassin de la Méditerranée porter et réchauffer l'olivier, arbre de paix, d'abondance et d'harmonie.

Nos efforts, nous ne l'ignorons pas, sont liés à ceux de bien d'autres peuples de France.

En 1919, lorsque fut posé sous une forme nouvelle le principe de la liberté des peuples qui était, à vrai dire, la récompense du sang versé sur les champs de bataille, la Bretagne, par la voix de neuf de ses députés de quatre évêques, d'un Cardinal, et d'un millier de patriotes, protestait qu'elle ne voulait plus vivre enchaînée à la France par une loi uniforme, mais librement attachée à elle, avec tous les avantages d'une administration autonome dirigée par les Bretons.

L'Alsace, elle aussi, compte plus d'un enfant qui estime avec raison servir la cause française en travaillant pour une Alsace libre.

Pour nous, plaçant notre œuvre sous l'égide de l'Étoile des « Primadié », et sous la protection de notre maître bien-aimé, nous croyons avec le grand Mistral que le Félibrige porte en lui la solution des grandes questions politiques et sociales qui agitent l'humanité.

Refaisons donc avec ardeur, avec pitié, le souhait que le maître clairvoyant adressait à nos frères catalans :

Puisse-t-elle arriver l'heure où chaque nation,
Ayant reçu sa part, et libre d'oppression,
Lèvera comme un blé fécond !

Nous verrons alors, je le dis, à la moindre Cité
Redescendre l'antique liberté
Et l'amour seul joindre les races !

Et si jamais revient la griffe sombre d'un tyran,
Toutes les races bondiront
Pour chasser et tuer le rapace !

Lunel-Viel, le 15 mars 1922

(Ces noms ont été lus le 27 mars 1922, sur la tombe de Mistral, à la suite des sept signataires du manifeste.)

N.B – *Les personnes désireuses de nous envoyer leur approbation ou leur adhésion travailleront, ce faisant, pour la cause méridionale et fédéraliste, qui nous est chère !*



A la Glori dou Félibre dou Dardaïoun

Décisioun de l'ESCOLO DOU VIDOURLE

Dins sa sesiho dou 21 de febrîè 1921, li felibre de l'Escolo dou Vidourle acampa 'n terro lunelenco, soute la présidenci de soun cabiscou, decidon de se rendre à Lunèu-Viei pèr ana flouri la toumbo dou félibre Antoni Roux mort à l'acoumençanco de la guerro.....

Decidon perèu de demanda i coumpan de la Nacioun Gardiano de se jougne à n'éli, eme li councièutadin, lis amiraire e lis ami dou Pouéto, pèr enaura la memori dou bon félibre de la Cansoun dou Dardalhoun, di Pescalunetas, et de tant d'obro requisto qu'enluminon de si rebat la santo parladuro di racejaire dou Miejour.

Lou cerémoni de remembranço se fara 'n Mai vo dins li proumiè jour de Jun.

Lou Cabiscou, Lou Baile, Lou Clavaire,
Pàu VEZIAN. Louis FOURMAUD. Louis ABRIC.



DISCOURS

dou Felibre Bernat de MOUNTAUT

*Madamisello,
Messiès dou Counsèu Municipau,
Moussu lou Capitàni de la Nacioun Gardiano,
Moussu lou Cabiscou de l'Escolo dou Vidourle,
Messiès !*

Dins li famiho anciano mounte li tradicioun reston à l'ounour, lis enfant aprènon de sa maire a respeta l'obro di davanciè, e dirai même qu'amon li causo materialo que fuguèron temouin de la vido di reire emai de sis effort — « Moun drole, vaqui la cadièro de toun paure grand ! Vaqui lou rode mounte acoustumavo de s'ana souleia... Vaqui la figuièro mounte escalavo quand èro pichotet... »

Messiès, sian vengu rendre oumage à un ome que pouden teni touti pèr noste grand e noste davanciè, car sauprés que li felibre, en travaïant à la glori de nosto raço miejournalo, travaïon pèr chasco famiho, pèr chasque enfant dou païs.

Fasèn dounc coume se Meste Roux nous èro un pau parènt e, clinen-se eme devoucioun davans tout ço que pouéto jamé de touca, de veire, d'admira e diguen : « Vaqui lou beu terraire mounte se passejavo !... Vaqui lis oustau dou vilage que tant de cop l'an vist passa ! Vaqui lou vignarès qu'a tant poulidamen canta !

Causo umblo e dou même tems magnifico... Ourizoun famihé qu'ensigno a nostis iue l'amour de la lumiero e la lumiero de la Bèutat. Bon vilage que nous as abari, que nous as vist grandi... en

quau devèn noun soulamen la vido, mai encaro nosti pensado, nostis amour, noste courage d'ome e nosto valour de travaïaire... Poulit nis que nosti fraire mourènt à la bataïo an revist uno darnièro fès dins un pantai ensaunousi!...

Ah! crese bèn, Messiès, que Meste Roux se nous espincho d'amoundaut ressent un bonur de paradis en vesènt que pèr saluda sa mèmoni, saludan la terro de Lunèu-Viei e la Terro Miejournalo, nosto patrio!

L'amour d'aquest terraire, la souvenènço de sa grandour passado, l'esfort pèr manteni lou darniè testimoni d'aquelo grandour: vole dire: Nosto Lengo, vaqui, Messiès, la toco e lou presfa dou Felibrige. E s'aco's verai, pouden afourti sus aquèu cros que Meste Roux fuguè un bon felibre. Es èu que nous disiè:

« Triman pèr ranima nosta lenga aublidade
 » Pèr de fraire bastard que l'avièn renegada...
 » Triman pèr releva sa gràcia e sa bèutat... »

Oi! Meste Roux! Avès trima silèntousamen, longamen coume fai un ome de bon, e vosto obro, eici, la couneissèn; Es la *Cansoun dou Dardalhoun* finoto coume un cant d'auceliho, afeciounado coume uno abiho que vounvounejo en rambaïant soun meù... Vosto obro, es tambèn lou bouquet das *Pescalunetas*, flour de campestre nascudo entre mitan dis ourdre o permiè lou margai; flour simplò e gaïo... flour de païsan. Mai, Meste Roux, li flour li mai plasènto se soun toujours culido au ribas di camin, quand vèn lou tems d'amour e l'ouro di dous prépaus... Es lou moumen que lou jouvènt rescontro sa bruno e que ie parlo eme franquésò, eme simplessò:

« Un vèspre après lou jour falit
 » Que lou sourel s'èro avalit
 » E que blanquejavo la luno,
 » De long dou poulit Dardalhoun
 » Passavo, eme un court coutilhoun
 » La Pescaluna!... »

Messiès, li Felibre soun pas soulamen d'acampaire de flour e de galant cansounejaire... Uno grandò espèro ie tèn lou cor e se la couneissias bèn, crese que li felibre sarièn vosti meïour ami. Volon, sachènt l'antiquetat e la noublesso de nostis ourigino miejournalo, sachènt mai que sian esta, tems passa, un pople que chausissiè libramen li magistrat de sa républico, volon, vous dise, auboura tourna mai à l'ounour nostis usage, nosto lengo meiralo e tout ço que fasiè de nautri un pople soubeiran.

Aqui mai, Meste Roux, fuguè un bon felibre! Escoutas-lou canta lou coumençamen de la Renaissance Miejournalo, aquelo aubo mounte sèt jouveïnome mena pèr lou grand Mistral faguèron lou sarramen de restabli la lengo prouvençalo, la lengo d'O, la nostro... Lou Felibre parlo a soun amigo, aquelo pauro lengo enjusqu'ator abandonada e matrassado, e dis:

A la font encantarela,
 O ma bela,
 Vene, te batejarem;
 De l'oura enlai engloriada,
 Courounada,
 E la testa enribanada
 A Paris te menarem.

Vene! De la Capitala,
 Sus moun ala,
 Veiràs lous palais fadats:
 Ailamount seràs festada
 E cantada....
 Ploi de gloria envirounada
 Embé iéu t'entournaràs.

E las que te renegavoun,
 Que viravoun
 La testa, vers tus vendran;
 Cantaran ta renaissènça,
 Ta jouvènça,
 E, reina de la Prouvença,
 Couma sorre t'aimaran.

Jout la capa enluminada,
 Asurada,
 Dau bèu sourel dau Miejour,

Un pople cansounejaire,
Per te plaïre,
A tus, bela, vendrà faire
Oumage de soun amour.

Mount-peliè te farà festa ;
Sus la testa
Auràs bèu courounament ;
Sus lou serre ou dins la plana,
Soubeirana,
T'espondràs sans engana
E vieuràs éternament.

Mountaràs au Capitola !.....
Dins l'escola,
Ta lei se i' ensenarà ;
E, dau Rose dor Toulouse,
Majestoua,
Revisculada e glorioua,
Tout un pople t'aimarà.

Vene embé ieu, ma fadeta,
Ve ! l'aubeta
Couma espondis sa clartat.
Per tus moun ama souspira !
Sus la lira,
Dins de cants qu'amour espira,
Sempres vole te canta. »

La jouvento et lou felibre
D'un cor libre,
Toutes dous, long dau camin,
S'en anèroun 'mbé 'spèrença
E cresença.....
E dau jour de Renaissença,
Aco seguet lou matin.

Messiers ! Quand un ome saup maneja tau senti-
men e talis ideio, lou vilage que l'a vist naisse pou
n'estre fièr. E quand dins noste país moute sian
toute fraire, un vilage pou douna l'eisèmples, lou
Miejour entiè prend part à la festo e a la glouri-
ficacioun.

Sias vengu, Moussu lou Capitani de la *Nacioun*
Gardiano aubourà voste ferre sus la lauso toumbalo
de Meste Roux. Sias vengu, touti vautre, vous clina
davans soun umble cros. Es que sabès que Meste

Roux a canta li viei pin de Sèuvo-Riau, li Santo,
e Campoul lou gardian e Manideto l'aigamortenco,
mai dins voste gèste vole veire lou simbèu e la
representacioun dou geste d'uno Raço que, mau-
grat lou tèms, maugrat la forço, maugrat lou mes-
prés vengu dou Nord, counservo sa fièrtat, sa digne-
tat e se plais d'ounoura li que coumbaton per elo.

Lis ome que dins l'ancian tems aparavon contro
l'envahisseire li muraio de Toulouso, de Muret,
d'Avignoun, de Bèucaire ounouravon si mort
toumba pèr li libertat mièjournalo. Aro, Moussu
lou Capitani, lou Miejour n'a plus d'armado ni de
drapèu e iè resto que de cantaire ! Mai li cantaire
soun de louchaire à sa façoun. Es per aco que li ferre
di gardian se clinon pèr saluda li felibre que toum-
bon.

Messiers, l'Aveni nous dira se la Cansoun e la
Pouésio sauvaran noste País mièjournalo. Aco's de
creire, se la jouinesso en plaço de bada Paris,
escòuto e regardo eme pietat, eme tout son cor
flambejan e touto soun amo arderouso li bràvi
gènt coume Roux que glourificon lou Terraire e
que nous dison de l'apara fins qu'à la Mort :

- » Tout coumença et tout finis
pèr la Terra :
- » L'enfant que nai e souris
à la Terra
- » Lou viel que toumba en passant
sus la Terra
- » Tout aco refai de sang
pèr la Terra !
- » S'un enemic veniè 'n jour
sus la Terra
- » Pèr escracha lou countour
de la Terra
- » Quand dèurian toutes péri
dins la Terra
- » Sauprian nous batre e mourir
pèr la Terra !

Lunel-Viel, 5 de Jun 1921.

Bernat de MOUNTAUT.